

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Pour l'amélioration des races de chiens en France

*Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'Utilité Publique*

COMMISSION NATIONALE D'EDUCATION ET D'ACTIVITES CYNOPHILES

P.V. de la réunion du 8 janvier 2010 à la S.C.C..

A l'approbation du Comité de la SCC : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 et 7a

Présents : Jean-Paul PETITDIDIER – Daniel SCHWARTZ - Jean-Pierre GARCIA – Annie TARDY – Serge RAFIN – Alexandre BALZER.

Absent excusé : Serge FELIX -

Début de la réunion : 14 heures.

Fin de la réunion : 17 heures 30.

1 - Juges qualifiés Agility : Proposé à la qualification, Patrick GARCON Région Picardie.

2 – Les nouveaux CTR :

Auvergne Bourdonnais Velay : Christian SAUVAGNAT.

Bourgogne : Dominique BARBON.

Centre : Dominique TACHON.

Corse : Sylviane MAHE.

Eure : Reynald MULLER.

Gironde : Jean-Pierre HERVE.

Languedoc-Roussillon : Jacqueline GARRIGUE.

Picardie Nord : Chantal GODIMUS.

Poitou Charente : Marie-Noëlle GERON.

Pyrénées Gascogne : Arlette CATTOEN.

Seine-Maritime : Laurent DESSERTAINE.

Franche Comté : Catherine DURIEUX.

3 – Groupe de Travail C.T.R. :

Responsable du Groupe de Travail : René RAUWEL.

Adjoint : Alain KIFFER – Maryvonne MAHLER – Daniel ROYER – Jacqueline GARRIGUES.

4 - Restructuration de la Commission : La commission propose la nomination comme Vice Président de la CNEAC du Docteur Alexandre BALZER.

5 – Les Stages et les équivalences :

- Le premier degré de la CNEAC est accessible à tous les licenciés de la CNEAC et de la CUNCBG
- Le premier degré de la CUNCBG (entraîneur de Club) est accessible aux licenciés de la CNEAC. Conditions : Attestation du ou des Présidents de club de l'expérience de deux années de conduite d'entraînement. Avoir monté et conduit son propre chien au brevet d'une discipline de la CUN-CBG (Obéissance par exemple) ou être Homme Assistant sélectionné
- Le premier degré (CNEAC ou CUNCBG) est indispensable pour accéder aux formations deuxième degré de la CNEAC
- Une licence CNEAC peut être délivré à la personne ayant passé le CSAU à condition que ce soit la personne qui a passé le CSAU qui fasse la demande.

- Le deuxième degré de la CUNCBG (Moniteur de Club pour les activités incluant du mordant) est accessible avec le premier degré CNEAC
Conditions : Attestation du ou des Présidents de club de l'expérience de cinq années de conduite d'entraînements. Avoir monté et conduit son propre chien au niveau 2 (et avoir été au moins classé) d'une discipline de la CUN-CBG incluant du mordant.
NB : Dérogation ministérielle du 3/12/2002 pour les Présidents de club depuis 10 ans ou pour les Hommes Assistants sélectionnés ayant officié dans au moins 10 concours en 5 ans d'exercice : possibilité de n'avoir monté et conduit son propre chien qu'en niveau 1 (et avoir été au moins classé) d'une discipline CUN-CBG incluant du mordant.
- Les stages : Ecole du chiot – de clicker – de méthode éthologique...etc sont ouverts aux licenciés de la CUNCBG.
- Le Certificat d'Aptitude à l'Education Sociale du Chien est ouvert aux licenciés CUNCBG.

6 – Centralisation des concours d'Agility : 17 concours de l'année 2009 ne sont pas parvenus en centralisation. La Commission a pris les décisions suivantes :

- Les clubs retardataires doivent faire parvenir au secrétariat dans un délais de 8 jours soit avant le 19 janvier 2010 le fichier de centralisation (.ZIP).
- Sans nouvelle de ces fichiers et passé ce délai, les concours organisés en 2010 par ces mêmes clubs seront supprimés du calendrier
- Ces concours n'étant pas centralisés, les résultats ne pourront être validés pour les épreuves de sélection.
- Les juges seront informés de ne pas officier sur ces concours non officialisés.
- Le Président de la Régionale et le CTR seront informés de la décision par courrier.

7 - Les juges d'Agility : Au vue des statistiques et de l'augmentation du nombre des éliminés sur nos concours. La commission charge Serge RAFIN, responsable des Juges d'Agility de faire parvenir à tous nos juges d'agility le tableau des statistiques de jugements 2009 afin qu'ils puissent comparer leurs jugements à la moyenne nationale. Nous allons demander à nos juges d'Agility d'être en osmose avec les concurrents et de veiller à l'avenir de ne pas dépasser les 30% d'éliminés. Ils doivent en outre être attentif à la vitesse qui doit être en harmonie avec la classe, la catégorie et tous les éléments qui rentrent dans la réalisation de leur parcours et jugement.

7a - Rapport de jugement : Le rapport de jugement est une obligation réglementaire, il doit parvenir au Secrétariat et à Serge RAFIN dans les 8 jours qui suivent le concours.

7b - Pour l'année 2011, pour le Championnat de France d'Agility : pourront participer à la sélection les concurrents présentant 5 qualificatifs excellents et obtenant les 2 qualificatifs excellents au Championnat Régional.

7c – Pour la Coupe Régionale participeront les concurrents avec 3 excellents ou 3 Très Bons.

7d – Seuls les qualificatifs excellents seront pris en considération pour les sélectifs au Grand Prix de France d'Agility et au sélectif du Trophée en 2011.

7e – Trophée des Grandes Régions 2010 : communiquer aux juges et afficher sur le site le règlement.

7f – Trophée 2011 : Demandé par certains CTR, il sera laissé aux choix des régions la possibilité d'organiser les épreuves du sélectif :

- Par région.
- Par regroupement au sein de la Grande Région de 2 ou 3 régionales.
- Ou par Grandes Régions.

8 – Les sélectifs 2011 :

- Le sélectif de la Coupe et du Championnat régional d'Agility doit être organisé avant le 9 mai 2011.
- Le sélectif du GPF d'Agility avant le 6 juin 2011.
- Le sélectif du Trophée d'Agility avant le 14 juin 2011.

9 – LES JUGES DES FINALES 2010 : Sous réserve d'acceptation par les intéressés.

- **AGILITY :**
 - CHAMPIONNAT DE FRANCE : - 12 et 13 Juin à Annonay (07 – Rhône-Alpes)
Juges pressentis : Jean-Luc GENOT - Daniel MEYRIEUX - Christian JARLES – Michel VANNIER. Avec la présence d'un juge étranger pour le jugement des 3^{ème} Degré et des participants à l'équipe de France
 - GRAND PRIX DE FRANCE DE LA S.C.C. : 3 et 4 Juillet à Le Creusot (71 - Bourgogne)
Juges Pressentis : David POWELL - Philippe JEANCLAUDE Patrick FOURCOT – Nicolas RENAUD - Christophe MAHOUDEAU
 - TROPHEE de FRANCE par EQUIPES : - 7 et 8 Août à Montélimar (26 – Rhône-Alpes)
Juges pressentis : Corinne METRO – Daniel HESSENAUER - Stève MEDAUER - Maurice GAYRAUD.
- CHAMPIONNAT de FRANCE des JEUNES CONDUCTEURS :
30 octobre à Saint Pantaléon de Larche (19 - limousin)
Juge pressenti : Michel DURIEUX.

FLYBALL : Lieu à déterminer.

Juges pressentis : Jacqueline GARRIGUE - Didier TIMMERMANS.

OBERYTHMEE : Lieu à déterminer.

Juges pressentis : Florence GRASSWILL - Patricia RICHER.

10 - Audition d'Eric FERRON : En l'absence de Monsieur Eric FERRON convoqué à 14 heures. Nous attendons qu'il reprenne contact avec la commission. Les licences 2010 ne peuvent être délivrés.

11 - La Convention ATC/CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER nous présente la convention proposée par le groupe ATC. La commission envisage dans un premier temps de faire une évaluation estimative des licenciés intéressés par le projet.

12 – Groupe de Travail Presse : Nous envisageons de créer un GT qui sera chargé de la rédaction d'articles, de l'archivage de photos représentatives de nos activités et de la communication extérieure.

13 - Dopage : Alexandre BALZER doit étudier un protocole.

14 - Stage Moniteur Agility : En 1^{er} niveau, nécessité d'avoir l'intervention d'un vétérinaire. Pour le 2^e niveau, il n'y a pas d'intervention d'un vétérinaire. Le temps gagné sera mis à disposition de la pratique de terrain.

15 – Groupe de Travail Grands Evénements : Après 3 années de bons et loyaux services, les responsables du chronométrage nous quittent. La commission envisage le remplacement de Sylviane et Roger FOURNIER.

Pour les Championnats du Monde d'Agility 2011 organisé par la SCC à LIEVIN (Saint Hubert du Nord), René RAUWEL vient enrichir le Groupe de Travail Grands Evénements. Il est chargé par la CNEAC du montage des équipes de terrain, d'organisation générale et d'assurer la liaison avec les responsables : Informatique, Site, Chronométrage, photos.

TABLE DES MATIERES :

Annexe N° 1 : Equipe de France 2010. Page 4.
Annexe N° 2 : Cahier des Charges d'organisation d'un concours d'Agility. Page 6
Annexe N° 3 : Cahier des Charges d'organisation d'une finale d'Agility. Page 11
Annexe N° 4 : Inscriptions à l'Européenne d'Agility. Page 17
Annexe N° 5 : Règlement du Trophée d'Agility de la SCC. Page 18
Annexe N° 6 : Les formateurs de la CNEAC. Page 22
Annexe N° 7 : Protocole Méthode Ethologique. Page 22
Annexe N° 8 : Groupe de Travail Flybal et Frisbee. Page 23
Annexe N° 9 : Groupe de Travail Chiens Visiteurs. Page 24
Annexe N° 10 : Plaquette de présentation des Chiens Visiteurs. Page 27
Annexe N° 11 : Groupe de Travail Handi. Page 29
Annexe N° 12 : Comportements Gênants. Page 36
Annexe N° 13 : Cahier des Charges concours d'Obérythmée. Page 39

Annexe N° 1 :

Equipe de France d'Agility 2010

La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles (CNEAC) m'a reconduit dans mes fonctions de Sélectionneur et Capitaine de l'Equipe de France Agility pour l'année 2010. Je tiens à la remercier pour cette confiance à nouveau renouvelée.

L'année 2008, avec les belles performances à l'EUROPEAN OPEN et le titre de Champion du Monde par Equipe Médium à HELSINKI, était déjà plus que bien.

L'année 2009, quant à elle, a été exceptionnelle sur le plan des émotions et du niveau technique fourni, même si l'on déplore l'absence « injuste » de podiums.

Reste qu'en 2010, l'année devra être encore plus exceptionnelle en renforçant le travail pour gagner en efficacité et, espérons le, ramener de nouvelles médailles à la France et récupérer notre première place au tableau des médailles, qui nous a échappée cette année.

Pour cela, il faudra confirmer et renforcer le travail technique acquis en 2009, et perfectionner le travail d'autonomie de nos chiens sur les obstacles clés du parcours. Quant aux épreuves individuelles, il faudra rechercher la précision et l'efficacité en optimisant la vitesse de nos chiens : en bref, il faudra travailler très vite et très bien...

Le NIVEAU MONDIAL est incroyablement élevé : notre niveau d'exigence continuera, par conséquent, à être très élevé. Il faudra en être conscient et travailler « d'arraches pieds » pour espérer pouvoir faire partie de la présélection...

Il faut maintenant se remettre au travail et il est grand temps de vous annoncer notre programme pour la nouvelle saison à venir.

Staff Technique et Administratif :

Il est inchangé et se compose de :

- Olivier ADYNS, Capitaine et sélectionneur.
- Linda BOURASSE, Juge Agility.

Consultants :

Le Staff Technique continue à s'épauler des mêmes consultants régionaux que l'année dernière (voir ci-dessous), mais leur mission sera cette année renforcée : la grande nouveauté consistera de les laisser organiser les détections régionales.

Chacun organisera, dans son secteur et selon des modalités qu'ils fixeront individuellement, un rassemblement de détection avec des parcours proposés par le staff. Ils pourront se faire épauler, s'ils le souhaitent, d'un membre de l'Equipe de France 2009.

A l'issue de ce stage, ils délivreront la mention « FAVORABLE » ou « DEFAVORABLE ».

C'est ensuite le staff qui prendra la décision définitive, après en avoir délibéré avec les consultants et après analyse des statistiques nationales, notamment pour les critères de fiabilité et de vitesse.

Il sera alors constituer la liste définitive qui participera au regroupement national qui aura lieu les 20 et 21 Février 2010 à Commeny, en salle.

Critères de participation :

- S'inscrire dans le rassemblement de détection de son secteur. Secteur déterminé et consultable sur le site de la CNEAC : www.agility.net
 - **Région Nord : Sylvain JACQUEMIN**
Date à déterminer sur le terrain du club de Villeneuve d'Ascq
Adresse mail : syjacquemin@numericable.fr
 - **Région Nord Ouest : François BESSE**
Le samedi 9 Janvier 2010 à ARGENTAN, en salle sur moquette
(Veille de concours, lequel est non obligatoire)
Adresse mail : Francois.Besse@sidel.com
 - **Région Nord Est : Patrice WILLAUME**
Le Dimanche 24 Janvier 2010 au Club de Val de Metz
Adresse mail : patrice.willaume@wanadoo.fr
 - **Région Centre : Christelle BOUILLOT**
Le Dimanche 10 Janvier 2010 au Club de Riom
Adresse mail : kidjy@hotmail.com
 - **Région Sud Ouest : Frédéric DURAND**
Le Dimanche 7 Février 2010 au Club de Toulouse Vêto Agility
(Ecole Nationale Vétérinaire - 51 chemin des Capelles 31300 Toulouse)
Adresse mail : boubalise@hotmail.fr
 - **Région Sud Est : Patrick SERVAIS**
Le samedi 31 Janvier à ISTRES, dont un boulodrome.
(Veille de concours, lequel est non obligatoire)
Adresse mail : thor.servais@free.fr
- Inscriptions ouvertes aux chiens avec licences homologuées 3^{ème} DEGRE et 2^{ème} DEGRE (capables d'accéder en 3^{ème} DEGRE pour le dernier stage de présélection).
- Niveau technique demandé :
 - Une bonne technique :
 - ✓ Conduite impeccable
 - ✓ Zones irréprochables
 - ✓ Autonomie dans le slalom
 - Une vitesse d'évolution élevée.
La deuxième nouveauté de cette année est que l'inscription sera soumise, pour acceptation, à la vérification du critère de vitesse qui devra être au minimum de 3,90 m/s en catégorie « A », de 4,10 m/s en catégorie « B » et de 4,30 m/s en catégorie « C ».
Si cette vitesse d'évolution n'est pas atteinte, nous serons au regret de refuser l'inscription.

Modalités de participation :

Remplir la fiche d'inscription et la renvoyer par mail à edf09@orange.fr, avec copie au Consultant, avant le 25 décembre 2009.

Répondre aux critères de sélection ci-dessus (la vitesse d'évolution sera vérifiée par le staff).

Participer au regroupement de détection de son secteur (sauf pour les membres postulants de l'Equipe de France 2009 et leurs remplaçants qui en seront dispensés mais qui

devront se remettre en compétition avec les autres lors du regroupement national des 20 et 21 Février 2010)

Proposition de travail et de regroupement :

Le début de l'aventure débutera, par rapport aux deux années précédentes, avec un mois d'avance afin de satisfaire à la demande du Groupe de Travail Agility de présenter l'EQUIPE DE FRANCE 2010 au Championnat de France (et non plus à la Finale GRAND PRIX DE FRANCE). En outre, cela permettra de débiter plus vite la phase de travail avec la sélection définitive.

Le programme comprendra donc :

1. Les détections régionales organisées par les consultants régionaux.
2. Les 20 et 21 Février 2010 : un rassemblement national, à Commenry (Auvergne), en salle.
3. Deux stages de présélections :
 - * Les 3 et 4 Avril 2010 (week-end de pâques)
 - * Les 29 et 30 Mai 2010Les lieux seront communiqués ultérieurement.
4. Présentation officielle de l'EQUIPE DE FRANCE lors du CHAMPIONNAT DE FRANCE qui aura lieu à ANNONAY les 12 et 13 Juin 2010.
5. Rassemblements de la Sélection, aux lieux et dates qui seront ultérieurement déterminés.

Un dernier rassemblement aura lieu les 18 et 19 Septembre 2010, dix jours avant l'échéance finale, à MARIGNANE EUROCOPTER dans la mesure du possible.

PRECISIONS IMPORTANTES :

Tout comme cette année, les membres de l'Equipe de France 2010 devront, en retour, consacrer un peu de leur temps et partager leur compétence avec les agilitistes français.

Ils devront donc participer dans le cadre des BER après les Championnats du Monde et avant le 31 Décembre 2010, un week-end de stage dont l'objet sera de faire découvrir et d'aider à aborder des parcours « type » du championnat du monde à des agilitistes de niveau 2^{ème} degré minimum. Ils se regrouperont par 2 ou 3, à la demande du CTR qui reste responsable de la BER.

En outre, et comme l'année dernière, il sera demandé aux postulants et présélectionnés, leur aide pour la vente des tee-shirts des supporters de l'Equipe de France, et la recherche de sponsors, sous quelques formes que ce soit.

COORDONNEES :

Pour toutes questions ou informations relatives à l'équipe de France d'Agility, merci de bien vouloir utiliser l'adresse mail suivante : edf09@orange.fr

L'aventure reprend et, tout comme l'année dernière, je souhaite qu'elle se déroule dans le meilleur esprit qui soit, car encore une fois, ce n'est que de l'agility...

Annexe N° 2 :

Cahier des charges pour l'organisation d'un concours d'agility.

QUI ORGANISE UN CONCOURS ?

Un club d'éducation ayant une section active d'AGILITY, affilié ou en stage d'affiliation.

Le Coordinateur Technique Régional est le garant des règles.

COMBIEN DE CONCURRENTS ?

Le calendrier est partagé en deux saisons :

- ETE - HIVER

Les périodes ETE et HIVER correspondent aux dates officielles du changement d'heure.

Le nombre de concurrents est ainsi défini :

- Concours 1 juge -1 terrain: hiver 65, été 75 avec 8 jeunes conducteurs en plus (en salle, idem été)

- Concours 2 juges- 1 terrain: - hiver : 90 seniors et 10 jeunes en plus (en salle, idem été)

- Eté : 100 seniors et 12 jeunes en plus (en salle, idem été)

- Concours 2 juges 2 terrains, hiver 130, été 150 avec 16 jeunes conducteurs en plus

- Concours 3 juges 2 terrains, hiver 165, été 185 avec 16 jeunes conducteurs en plus

Application à partir du changement d'horaire de l'automne 2009

Si le nombre de jeunes conducteurs est supérieur à celui défini, cela diminue la participation du nombre de seniors.

Il n'est pas possible de substituer une place de jeune conducteur par une place de senior.

Le juge ne peut pas accepter plus de chiens que prévus dans le règlement. L'organisateur doit contrôler les inscriptions et ne doit pas mettre le juge devant le fait accompli.

QUEL JUGE ?

Le juge qualifié peut juger en France tous les concours y compris les Championnats Régionaux, les autres sélectifs et toutes les Grandes Finales.

Le juge stagiaire peut juger en France tous les concours, mais ne peut juger les Championnats Régionaux ni les sélectifs du Grand Prix de France et du Trophée, ni les Grandes Finales.

Comment contacter un juge ?

Sur le site officiel : www.france-agility.com

Rubrique C.N.E.A.C. – Les juges.

Le trombinoscope et les coordonnées se trouvent également sur le bulletin officiel.

Après le contact téléphonique, le club organisateur confirme par écrit, en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse ou courriel avec en pièce jointe le courrier de confirmation, la demande de jugement. Cela permet d'éviter aux juges et aux clubs bien des malentendus car sans confirmation écrite le juge sollicité par téléphone peut prendre un autre engagement.

Quinze jours avant la date du concours, il faut envoyer au juge la fiche de préparation du concours complétée (modèle en téléchargement) en indiquant au verso le plan du terrain. Ces renseignements permettent au juge de préparer au mieux le concours.

Accueil du juge

Hébergement (hôtel deux étoiles) et repas durant le séjour : arrivée la veille (midi) et départ le lendemain du concours (après le petit-déjeuner).

Indemnités kilométriques : 0.40 euros/km. Date d'application : le 1er Juillet 2004 (décision du Comité de la SCC du 25 mars 2004 approuvé le 12 mai 2004). Date d'application : le 1er Juillet 2004.

Une note circulaire de la S.C.C, en date du 20 Juillet 2005, précise le mode de calcul de l'indemnité kilométrique attribuée au juge et définit les modalités applicables à compter du 1er Septembre 2005.

« Afin d'harmoniser le montant des indemnités, le calcul devra dorénavant être effectué soit sur le site « MAPPY » (option express) en tenant compte uniquement de la distance kilométrique route, péages non remboursés.

Cette mesure a été reprise lors de la Réunion de la S.C.C du 9 Octobre 2007, où il est mentionné :

« L'indemnité sera calculée sur le kilométrage indiqué par le site « MAPPY » <http://www.mappy.fr> (itinéraire express) à l'exclusion de tout autre. »

Le montant de l'indemnité à percevoir peut être inclus dans le document en remplissant la rubrique « indemnité » (le montant de cette indemnité devant être multiplié par 2 pour avoir l'aller et Retour)

Si le juge voyage en train ou en avion un responsable du club organisateur se doit d'être disponible pour tous les déplacements locaux.

Le montant des indemnités est déterminé par la distance du domicile du juge augmentée des déplacements locaux (lieu du concours et hôtel d'accueil).

Les indemnités permettent de couvrir les frais de route et d'amortissement du véhicule.

Accueil des concurrents :

Le concurrent est présent lors de la remise des dossards. En l'absence du concurrent à l'ouverture officiel du concours, la place pourra être cédée pour une inscription de dernière minute. L'absence du concurrent ne justifie pas le remboursement de l'engagement.

Un concurrent ne peut s'inscrire à plusieurs concours le même WE. Si tel était le cas, le coordinateur régional est averti de l'indélicatesse et transmettra l'information aux présidents des clubs de sa régionale.

Hygiène et sanitaires : Présence sur le site de sanitaires conformément à la réglementation et en nombre suffisant.

QUEL PARCOURS ?

Attention, lors de l'achat de matériel, sur la facture doit figurer la mention : "le matériel vendu est conforme au cahier des charges défini et présenté à la C.N.E.A.C.

CALENDRIER DES CONCOURS

Le concours doit être inscrit au calendrier sportif de l'année.

Calendrier établi lors des réunions : C.T.R / CLUBS validé par la régionale et transmis à la C.N.E.A.C avant fin octobre pour homologation par la SCC et inscription dans le bulletin officiel.

Un concours peut être ajouté en cours d'année après accord de la Société Canine Régionale et de la CNEAC.

En cas d'annulation d'un concours, en informer la CNEAC.

Un juge ne peut pas officier sur 2 concours organisés le même week-end.

PARTICIPATION AUX CONCOURS :

Le club doit envoyer au maximum 2 mois avant la date du concours une lettre invitation et une feuille d'engagement aux clubs pratiquant la discipline.

- Etre en possession d'une licence de l'année en cours ou être en possession de la carte conducteur (trice) de l'année en cours. L'original doit être remis le jour du concours – les photocopies ne sont pas admises.

- Il n'est pas possible de s'engager en concours en indiquant sur la demande : "**licence en cours**"
- Il n'est pas permis d'effectuer un parcours, lorsque l'on n'est pas inscrit au concours.

Chien en blanc :

- Lors d'un concours officiel, il n'y a pas de chien en blanc.
- Le chien en blanc est une possibilité pour les Championnats Régionaux, les Sélectifs et les Grandes Finales, il est choisi par les organisateurs.

DEMANDE DE LICENCE

Il existe deux licences différentes : senior et jeune conducteur (Poussin jusqu'à 11 ans et Junior 11 à 14 ans).

Licence jeune conducteur : La carte de base et la licence C.N.E.A.C. sont gratuites et délivrées aux jeunes de moins de 14 ans adhérents à un club affilié ou en stage d'affiliation. Il faut remplir en lettres majuscules toutes les rubriques du formulaire signé par le conducteur, le propriétaire du chien et le président du club. Au dos de l'imprimé, l'autorisation parentale est à compléter. Ces cartes sont gratuites, on doit en demander le renouvellement chaque année jusqu'à l'âge de 14 ans (limite de validité : 31 décembre du 14ème anniversaire).

Cette licence jeune conducteur permet de s'inscrire aux épreuves homologuées (1er et 2ème degré) Poussin 1 ou 2 – Junior 1 ou 2 - Grand Prix de France – Open SCC – Jumping – autres épreuves d'animation.

Les résultats obtenus sont comptabilisés au jeune conducteur, à partir du numéro de licence lui étant attribué. Il concourt dans la catégorie du chien inscrit. Sur un même concours, il ne peut s'engager qu'avec un seul chien. Mais il peut changer de catégorie et de chien lors d'autres concours.

Licence senior : Etre adhérent à un club affilié ou en stage d'affiliation et être en possession d'une carte de base C.N.E.A.C.

La licence annuelle couvre l'année civile. Afin d'éviter de nombreuses erreurs, Il faut remplir en lettres majuscules toutes les rubriques du formulaire directement sur le site avant l'impression. La demande est signée par le conducteur, le propriétaire du chien et le président du club en joignant un chèque du montant indiqué à l'ordre de la S.C.C.

Chien L.O.F. : pour une 1ère demande, joindre une photocopie du certificat de naissance ou du pedigree (le nom du chien doit être indiqué).

Chien non L.O.F. : pour une 1ère demande, joindre la photocopie de la carte de tatouage (le nom du chien doit être indiqué).

Carte Conducteur :

Pour garder à l'Agility, son aspect convivial et familial, la C.N.E.A.C. délivre une carte de conducteur permettant à un adhérent du même club canin que le licencié principal de conduire son chien. Il ne peut y avoir qu'une seule carte conducteur par chien. La carte conducteur (trice) n'autorise pas le titulaire de celle-ci à conduire le chien sur l'épreuve de 3ème degré.

Cette carte s'obtient au secrétariat de la C.N.E.A.C. aux conditions fixées sur la demande de licence.

Les résultats sont enregistrés au nom du chien, le numéro de licence et carte étant le même.

Le jour du concours, lors de la remise des dossards, on remet la licence et la carte conducteur. Dans la journée, le chien est conduit indifféremment par le titulaire de la licence ou de la carte conducteur sur toutes les épreuves de la journée **à l'exception de l'épreuve du 3ème degré où le chien est conduit uniquement par le titulaire de la licence.** Sur la même épreuve (Open S.C.C.- G.P.F. - Jumping), le chien ne peut participer qu'une seule fois.

ATTENTION : *S'il nous est signalé que le détenteur de la « Carte Conducteur », conduit le chien sur l'épreuve du 3^e degré pour quelle que raison que ce soit, les deux licences seront confisquées et transmises au secrétariat de la CNEAC par le juge. Le détenteur de la « carte Conducteur » et le licencié principal seront convoqués pour explications. Dans l'attente de cette convocation, la « licence principale » ainsi que la « carte conducteur » seront suspendues. Si cette situation tendait à se répandre la CNEAC se verrait contrainte de supprimer les « Cartes Conducteurs » pour les chiens en 3^e degré.*

Il faut se souvenir que la « carte conducteur » pour les chiens 3^e degré a été établi pour permettre aux familiers une participation conviviale aux épreuves, à l'exception de l'épreuve du 3^e degré.

Sélection

Il ne peut y avoir qu'un seul conducteur le jour du sélectif (Championnat Régional – Trophée S.C.C. – Grand Prix de France) soit le titulaire de la licence soit le titulaire de la carte conducteur.

Une équipe sélectionnée ne peut être modifiée sous quel que prétexte que ce soit. C'est le jour du sélectif, que l'équipe sélectionnée doit faire connaître sa décision : participation ou désistement. L'annonce du désistement permet de sélectionner l'équipe suivante dans la mesure où elle remplit les conditions.

MESURE SUSPENSIVE :

Voir le code de déontologie : Vous en avez pris connaissance et accepté sa philosophie lors de la signature de demande de licence.

Les licences Jeune Conducteur, Senior et Carte Conducteur peuvent être suspendues, dans tous les cas prévus par le règlement ou lorsque le juge l'estime opportun. Elles seront transmises par le juge au secrétariat de la C.N.E.A.C. avec son rapport de jugement. Elle sera récupérée, sur demande explicative de la raison du retrait par l'intermédiaire du C.T.R. comme pour une demande normale.

Pour les chiens mordeurs et/ou agressifs, les licences ou carte conducteur pourront être retirées à titre définitif sur décision de la C.N.E.A.C.

QUELLES EPREUVES ?

Pour concourir, le chien doit avoir 18 mois révolus le jour du concours.

EPREUVES HOMOLOGUEES (chien L.O.F.) 1er, 2ème et 3ème DEGRE

EPREUVES NON HOMOLOGUEES (chien L.O.F. et non L.O.F.) : Open S.C.C. Grand Prix de France, Jumping et autres épreuves d'animation.

1er DEGRE : les chiens L.O.F. n'ayant pas encore obtenu le BREVET INTERNATIONAL d'Agility.

Celui-ci s'obtient avec 3 excellents sans faute sur l'épreuve du 1er degré avec 2 juges différents.

2ème DEGRE : les chiens L.O.F. ayant obtenu le brevet.

3ème DEGRE : les chiens L.O.F. uniquement titulaire de la licence 3ème degré.

Licence 3^e degré :

Pour obtenir cette licence, il faut justifier d'un classement dans les 3 premiers dans 3 concours officiels 2ème degré avec les qualificatifs EXC sans faute sous 2 juges différents depuis le dernier Championnat du Monde d'Agility de la F.C.I.

- Faire la demande au secrétariat de la CNEAC, via votre CTR en fournissant les justificatifs, à faire partie de la classe 3ème degré afin de recevoir la licence correspondante. (Joindre 1 chèque de 5 EUROS à l'ordre de la S.C.C. + 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre C.T.R.)

- Votre C.T.R. vous remettra la licence 3ème degré en échange de votre licence 2ème degré.

Pour se maintenir en 3ème degré

Le renouvellement de la licence 3ème degré se fait dans les conditions suivantes :

- Avoir obtenu 5 excellents sur les épreuves du 3ème degré sous deux juges différents.

Ou avoir participé au Championnat de France de l'année en cours.

(Joindre à la demande de renouvellement les justificatifs originaux).

Les obstacles

Pour un concours officiel, il doit être mis à la disposition du juge :

Haie : 10 - Saut en longueur : 1 - Mur ou Viaduc :1 -Pneu :1 -Tunnels rigides 2 –

Tunnel souple : 1 - Balançoire : 1 -Passerelle :1 - Palissade :1 –Table :1.

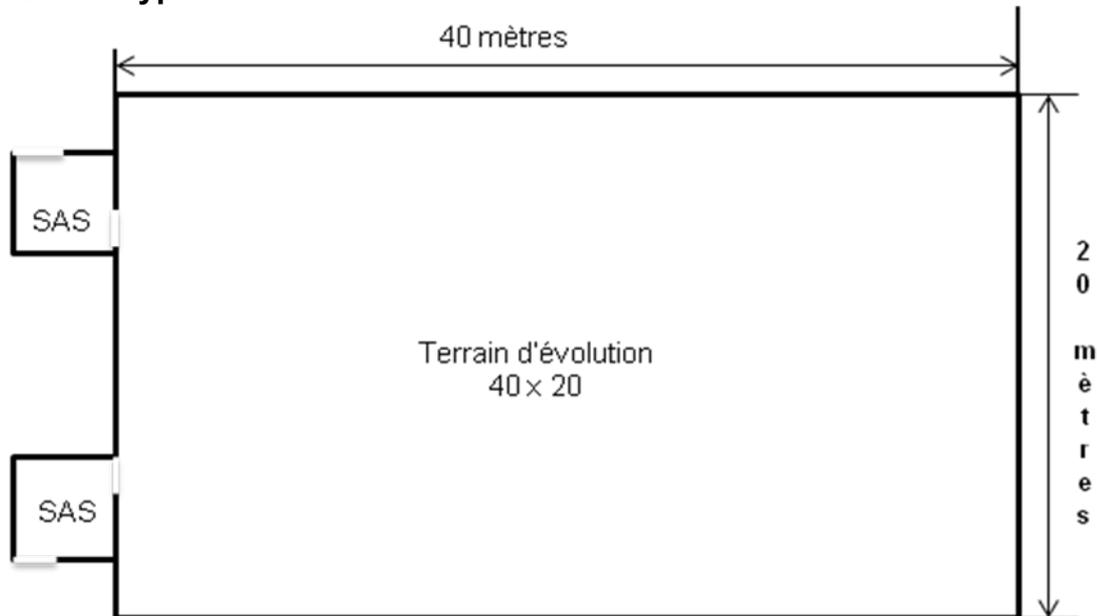
- 1 jeu de numéros de 1 à 20

- 1 jeu de lettre : A B C pour les combinaisons.

- Quatre plots pour déterminer la ligne de départ et d'arrivée.

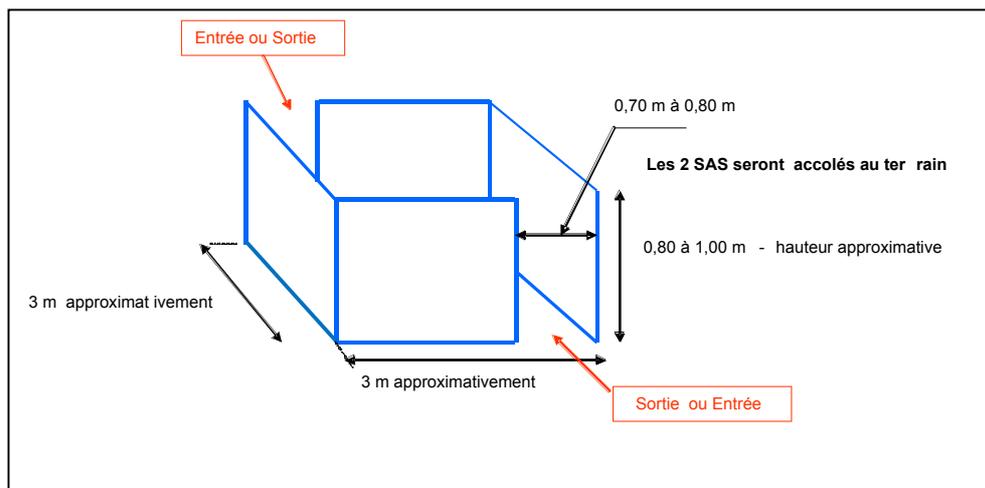
Ces obstacles doivent être conformes aux prescriptions définies dans le règlement en vigueur

Terrain Type



Modèle de SAS

* Les Sas sont construits et accolés au Terrain d'évolution.



Annexe N° 3 :

Cahier des Charges d'organisation d'une finale d'Agility.

Il est établi par le groupe de travail Agility pour le compte de la C.N.E.A.C. Le but essentiel est d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

Le club qui sollicite et fait acte de candidature, auprès de son Coordonnateur Régionale avec l'aval et le soutien de la Société Canine Régionale pour l'organisation d'une finale nationale, s'engage à respecter le présent cahier des charges.

1 LIEU DE LA FINALE :

Celle-ci devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public.

Type :

- Stade, espaces verts (terrain plat) ou toute autre structure permettant l'implantation de deux voire trois rings d'évolution.
- Surface 1000m² fois deux ou trois selon le nombre de terrains espacés de dix mètres

Nature du sol :

- Herbeux ou revêtement non glissant si manifestation INDOOR.

Accueil :

- Badge nominatif (Nom et fonction) pour l'organisation et les officiels
- Un carton identifiant parking officiel apposé derrière le pare brise
- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs
- Parking VL 500 places
- Parking camping-cars 100 à 150
- Parking Officiel avec emplacement VL et camping car
- Respect des consignes de sécurité
- Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation
- Prévision d'ombre et de points d'eau fraîche, voire brumisateurs pour rafraîchir les chiens
- Respect des directives des Services Vétérinaires pour le déroulement de la manifestation
- Présence d'un poste de secours (Pompiers ou secouristes)
- Présence d'un Service Vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation ou numéro d'urgence
- Présence de personnels chargés de la propreté du site pendant la manifestation
- Présence de poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasses crottes aux concurrents
- Présence obligatoire sur le site de sanitaires conformément à la réglementation et en nombre suffisant.

1.1 Date des finalesCalendrier conventionnel

- Le premier W E de juin : Championnat de France de la Société Centrale Canine ;
- Le premier W E de juillet : Grand prix de France de la Société Centrale Canine ;
- Le second W E d'août : Trophée par équipes de la Société Centrale Canine ;

2 STRUCTURES D'ORGANISATION DE LA FINALE :**2.1 Jury**

Le choix du jury est effectué par la C.N.E.A.C. qui le communiquera au comité d'organisation. Le nombre de juges sera défini en fonction du nombre de participants et d'épreuves à la finale Nationale.

2.1.1 Nombre de passage

- Trois cents passages jours/juge.

2.1. Juge assistant (zone)

- Choisit par le responsable des juges sur la base du volontariat en fonction de leur lieu de résidence proche de la finale.
- Leur intervention est bénévole
- Hébergement non pris en charge
- Repas du jour à la charge de l'organisation

2.2 Participants

5 m

40 mètres

Ils sont sélectionnés lors du championnat Régional, des sélectifs du Grand prix de France de la Société Centrale Canine et du Trophée Agility par équipes de la Société Centrale Canine.

Rappel sélection

Le jour du sélectif, les compétiteurs remplissant les conditions de participation

- Se sont acquittés d'un droit d'engagement défini par la C.N.E.A.C., le chèque sera établi **au nom de la : Société Centrale Canine.**

- Ont signé l'acceptation de sélection.

Les résultats (listing papier), les chèques, et acceptations des sélectionnés ont été adressés par voie postale dans les 8 Jours par le Coordinateur Technique Régional au responsable secrétariat informatique Groupe Grands Evénements de la CNEAC.

Les résultats informatiques ont été également être adressés dans le même délai par mail au responsable du secrétariat informatique Groupe Grands Evénements CNEAC.

Dans l'hypothèse d'un champion d'une finale l'année précédente, cette personne se sera acquittée également d'un chèque et aura signé son acceptation pour la finale de l'année en cours.

Le Comité d'organisation de la finale recevra du responsable informatique Groupe Grands Evénements CNEAC le listing des sélectionnés par régionale au minimum 3 semaines avant la date de la finale.

3 INFRASTRUCTURES

- Tribunes VIP : 20 places
- Tribunes Public : Souhaitable
- Barrières : en nombre suffisant pour délimiter les rings
- Bureau ou salle informatique : 1
- 1 bureau d'accueil à proximité immédiate des rings pour l'informatique et le webmaster
- Salle ou chapiteau Restauration : 1
- Tables et chaises : en nombre suffisant

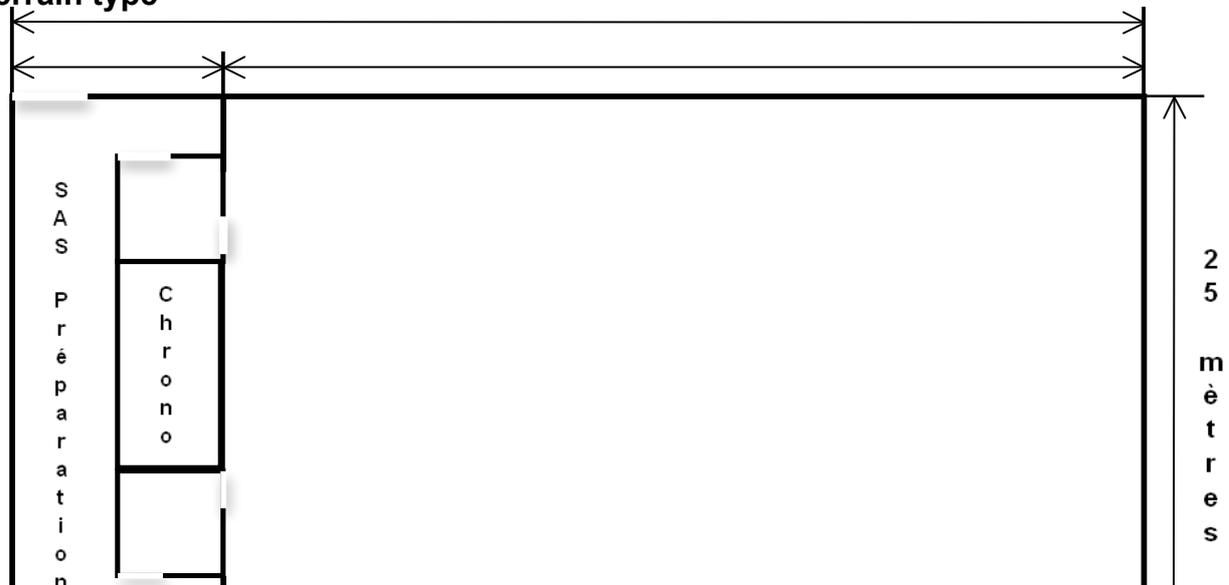
Village des régions

- Stands produits terroirs ;
- Stand CNEAC ;
- Stand Photos ;
- Stands matériels spécialisés ;
- Etc.

3.1 Les rings

Ceux-ci, au nombre de 2, voire 3 aux dimensions de 25m X 45m, doivent se trouver sur un terrain plat, avec entrée et sortie distinctes. Ils doivent être clôturés avec des barrières de sécurité et des banderoles aux marques de la Société Centrale Canine. Il sera aménagé, en entrée, un sas d'attente pour les concurrents et 1 sas de sortie selon le plan ci-dessous

Terrain type



Le terrain type dans ses dimensions :

45 x 25	Couverture totale
40 x 25	Terrain d'évolution
25 x 5	SAS de préparation moins l'espace réservé SAS et Chrono Electronique
2 x 2	SAS Entrée / Sortie
2 x 2	Chronomètre électronique

Pour la mise en place des SAS contacter le responsable Chronos et Tables et le responsable organisation terrains du Groupe Grands Evénements de la CNEAC.

4 Parcours d'Agility

Les parcours seront mis à disposition de l'organisation par la C.N.E.A.C.

4.1 Chaque parcours comprendra au minimum :

10 haies à barres, 1 haie balai, 1 pneu, 1 mur ou viaduc, 1 passerelle, 1 palissade, 1 balançoire, 1 slalom, 1 saut en longueur (avec piquets de limite), 2 tunnels rigides avec fixations en nombre suffisant, 1 tunnel souple,

ATTENTION : 1 table de 90cm X 90cm pour la Catégorie A, (équipée d'un système de décomptage électronique)

ATTENTION : 1 table de 90cm X 90cm pour les Catégories B-C-D, (équipée d'un système de décomptage électronique)

4 piquets pour départ et arrivée (Hauteur : 1,20 m),

1 panneau de départ,

1 panneau d'arrivée,

1 jeu de numéros de 1 à 20 et 3 panneaux A B C.

5 RESSOURCES HUMAINES

Responsable RH :	1
Parking/ Propreté site :	2 à 4 ;
Accueil /Dossards :	2 à 4 ;
Buvette/Restauration :	6 ;
Terrain :	10 fois X terrains ;
Energie Electrique :	2

5.1 L'équipe de terrain (10)

1 Responsable équipe de terrain,

1 commissaire aux concurrents,

4 personnes aux obstacles,

1 secrétaire au juge, qui utilisera des feuilles individuelles de terrain.

1 commissaire liaison secrétariat,

1 personne pour aider au chronométrage électronique.

1 chronométreur manuel.

6 Secrétariat et Site Internet

Assuré par l'équipe « **Grands Evénements de la CNEAC** ».

- Feuilles de terrain INDIVIDUELLES de couleurs différentes pour éviter les erreurs sur la saisie des épreuves.
- Un local équipé de prises de courant, de tables et chaises, à proximité immédiate des terrains

- Une ligne ADSL haut débit pour retransmission en direct ou léger différé
 - Rallonge électriques en suffisance pour l'alimentation des chronomètres électroniques sur les terrains et de la sonorisation.
- Pour tous renseignements prendre contact avec le responsable secrétariat informatique Groupe Grands Événements.

6.1 Tableaux d’Affichage

- Ordre de passage
- Résultats (L’affichage des résultats sera effectué après chaque épreuve pour permettre aux concurrents la vérification de l’épreuve. Il en sera de même pour les résultats cumulés de la finale.

7 Sonorisation

- Une sonorisation performante sur chaque ring permettant d'effectuer l'animation pendant les épreuves Une sonorisation pour la remise des prix (l'ensemble sonorisation devra comprendre, au minimum, 2 micros fixes et 3 micros HF indépendants).

8 Chronométrage

Chronométrage par système électronique mis en place par « l'Equipe Grand Evénements de la CNEAC ».

L'équipe CNEAC de chronométrage fournira au comité d'organisation 1 mois avant l'ouverture de la manifestation une note d'information du chronométrage électronique.

Besoin en matériel pour chaque ring : (INFOS du Responsable Chronomètres électroniques)

- un abri de chronométrage 3mx3m minimum, toit étanche à la pluie et au soleil
- une table solide et 2 chaises
- une alimentation électrique **220 Volts – 50 Hz – 2 ampères** indépendante de gros consommateurs (friteuse ou four par exemple)

9 Dossards

Le personnel est présent la veille à partir de 16 heures pour la remise des dossards. Chaque concurrent devra posséder un dossard avec affichage du numéro de face et de dos de manière à faciliter le travail du secrétaire et du chronométrage.

(Dossards n° 1 à 700).

Un bon à tirer du dossard sera présenté au délégué C.N.E.A.C. du comité d'organisation, pour acceptation.

Dans l'impossibilité de dossards prévoir des brassards ou tout autre moyen permettant l'identification aisée et immédiate du concurrent.

10 Remise des prix

- La dotation en récompenses, prise en charge par la CNEAC, se fera sous la responsabilité du responsable des juges
- Récompense les 3 premiers de chaque catégorie
- Un cadeau souvenir pour chaque participant. Celui-ci sera remis lors de la récupération des dossards
- Hymne National joué pour la proclamation du vainqueur de chaque catégorie
- Mise en place d'un podium stable aux couleurs de la S.C.C. aux dimensions correctes pour maître et chien

10.1 Défilé des régions

Un défilé est organisé dans le déroulement chronologique de la manifestation.

10.1.1 Quand ?

- En fin de la première journée pour le Championnat de France avec la présentation de l'équipe de France
- En fin de première journée pour la finale du Grand Prix de France de la Société Centrale Canine
- En fin de première journée pour la finale du Trophée Agility par équipe de la Société Centrale Canine

11 ANNONCE DE LA FINALE

- Presse locale,
- Presse régionale
- Presse spécialisée
- Affichage
- Radio et télévision
- Site Internet : www.france-agility.com (par la C.N.E.A.C. à partir des informations fournies).

Le comité d'organisation de la Finale fera parvenir aux C.T.R et au responsable du site de la CNEAC un mois avant la date, le plan d'accès à la finale, la liste des hôtels et terrains de camping. Il précisera l'heure de la remise des dossards et toutes indications utiles, afin d'informer les sélectionnés.

12 ORGANISATION DE LA FINALE

Le comité d'organisation effectue la recherche des partenaires locaux dans le respect des accords pris avec le partenaire principal. Il peut démarcher : les artisans du terroir, les industriels et tout commerce qui apporterait par sa présence une animation et une aura supplémentaire à la manifestation.

Réalise le catalogue de la manifestation. Il peut vendre les espaces publicitaires du catalogue. Le bon à tirer de la couverture du catalogue avant toute impression sera soumis à la C.N.E.A.C. Le catalogue devra comporter le mot du Président de la S.C.C., du Président de la Société Canine Régionale accueillante, du Président de la C.N.E.A.C., du Président du Comité d'Organisation et éventuellement des élus de la ville accueillant la manifestation. Les renseignements concernant le site de la C.N.E.A.C., le site de la C.U.N. et de la S.C.C. seront insérés sur le catalogue, de même que la liste des participants classés par Catégorie et classe avec indication du nom du chien, de son affixe, du nom du conducteur, de son club et de sa régionale d'appartenance. (Liste transmise au minimum 3 semaines avant la finale par le responsable secrétariat informatique du Groupe Grands Evénements).

12.1 Invitations

- Expédiera les invitations auprès de tous les Officiels (membres CNEAC, notables régionaux, jury et Groupe Grands Evénements)

12.2 Les engagements

- En cas d'indisponibilité du site initial, trouvera un autre site à proximité et à la même date,
- Faire figurer sur tout document, affiches, invitations, et tout matériel et supports visuels de communication, banderoles, T-shirt, etc. Le nom de la finale.
- Le sigle de la S.C.C. et la mention en toutes lettres de Société Centrale Canine devront occuper une place **prioritaire et prépondérante** en entrée de site, sur et autour du ou des terrains, y compris pour les podiums et sur tout matériel visuel ou d'impression. Présenter à la C.N.E.A.C. un bon à tirer. **Les calicots SCC et Maison du Chien fournis par la CNEAC**
- Prévoir une décoration par l'apport et la disposition de fleurs, plantes, et tout matériel de décoration.

13 Réservation hôtelière

La plus proche de l'événement, pour le staff administratif qui comprend :

- Les membres de la C.N.E.A.C.,
- Le responsable du Groupe de Travail Agility,
- Les membres du jury (juges désignés par la C.N.E.A.C.),
- Les membres de l'équipe « Grands Evénements de la CNEAC » à savoir : 11 personnes

Prendre contact avec les officiels susceptibles de faire le déplacement en camping car

14 Les litiges

Ils seront réglés par le Président C.N.E.A.C. et le délégué désigné par elle.

« Lu et approuvé, le à »
La C.N.E.A.C : nom et signature Le Président du comité d'organisation: nom et signature

Annexe N° 4 :

Inscription à l'Européen Open 2010

Cette Grande Manifestation peut servir de révélateur ou de test pour EDF et l'émergence de nouvelles équipes en gestation. Elle est également un observatoire des comportements tant individuels que collectifs.

Différente des championnats du monde, cette rencontre internationale est ouverte prioritairement aux équipes non homologuées et à l'équipe de France.

Pays organisateur : **La République Tchèque**

36 places sont attribuées à la France.

16 places sont attribuées aux titulaires d'une licence non homologuée dans les catégories A – B – C (*)

***Les places attribuées aux équipes non homologuées sont sélectionnées sur le classement de la finale du GPF 2009. Toutefois, les équipes non homologuées n'ayant pu participer à la finale et désirant faire partie de cette aventure, pourront faire acte de candidature dans la limite des places disponibles.**

Dès réception, le GT fera une vérification selon les critères suivants :

- Les premiers non LOF de chaque catégorie sur la finale du GPF 2009 jusqu'à épuisement des places. Les places vacantes seront reversées au capitaine de l'équipe de France.

Pour se faire, Les modalités sont les suivantes* :

- Photocopie de la licence
- Un numéro de téléphone fixe
- Une adresse Email
- Un engagement par écrit de participation.

(*) Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

A envoyer à l'adresse suivante : cneac_gt.agility08@orange.fr

Les équipes retenues seront informées individuellement et la sélection nationale complète sera diffusée sur le site de la CNEAC.

Le GT rappelle que les frais de déplacements et d'inscriptions restent à la charge du compétiteur.

La S.C.C. s'engage à rembourser au 1^{er} podium de la finale 100% des frais réels engagés, au 2^{ème} podium de la finale 50% et 30% au 3^{ème} podium.

La date limite des inscriptions est le **31 mars 2010**.

Jean-Luc Genot : Responsable GTA

ANNEXE N° 5 :

Règlement du Trophée d'Agility de la Société Centrale Canine

OBJECTIF DES SELECTIFS DU TROPHEE AGILITY DE LA SCC :

- Permettre à tous les agilitistes de participer à une grande compétition. Les sélectifs seront **ouverts à tous les possesseurs de licence Agility ou carte conducteur de la Grande Région** délivrée par la C.N.E.A.C. Seul le titulaire de la licence (ou de la carte) pourra participer et être sélectionné.

Découpage géographique des Grandes Régions : Au nombre de cinq (Voir la carte sur le site de la CNEAC)

- 1- Région Nord :** St Hubert ; Seine Maritime ; Eure ; Ile de France ; Picardie ; Nord ; Picardie Oise.
- 2- Région Est :** Alsace Bas Rhin ; Alsace haut Rhin ; Champagne Ardennes ; Lorraine ; Franche Comté ; Bourgogne
- 3- Région Ouest :** Basse Normandie ; Bretagne ; Pays de Loire ; Poitou Charente ; Centre.
- 4- Région Sud-ouest :** Gironde ; Landes ; Pyrénées Atlantique, Pyrénées Gascogne ; Lot et Garonne ; Dordogne, Quercy Rouergue Pyr ; Auvergne Bourbonnais Velay ; Limousin ; Outre-Mer.
- 5- Région Sud-est :** Languedoc-Roussillon ; Midi Côte d'Azur ; Rhône-Alpes.

1 - SELECTIF TROPHEE AGILITY DE LA SCC:

1.1 Calendrier

La Grande Région organisatrice fixera une date de début et une date de clôture des engagements. Ces dates seront indiquées sur la feuille d'engagement, pour chacun des sélectifs. **La date terminale des sélectifs est fixée au 06 juin 2010.**

1.2 Déroulement

Deux étapes

Le samedi en équipe constituée sur 1 Agility et 1 Jumping.

Le dimanche en équipe constituée sur 1 Agility et 1 Jumping.

Une équipe est formée de 4 chiens de même catégorie. Les équipes sélectionnées ont comme identifiant un numéro à 3 chiffres et 1 lettre et un nom de baptême.

Le premier désigne la Grande Région, les 2 autres le N° de l'équipe et la lettre, la catégorie.

EX : 1. 12A = 1 région 1, 12 = équipe n°12, A = catégorie A –

IMPORTANT ! Les concurrents inscrits ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région.

Capacités d'accueil

Le nombre de concurrents est fixé à 400 chiens.

1.3 JURY

Le jury est composé de 4 juges

2 – CONDITIONS D'ACCES

Etre membre d'un club affilié à sa régionale.

Etre détenteur d'une licence Agility ou carte de conducteur de la CNEAC en cours de validité.

2.1 Inscription

Les inscriptions se font par équipe déjà constituée. **Deux races différentes au minimum par équipe.**

ATTENTION : Il est possible d'intégrer un JUNIOR dans une équipe de SENIORS.

Il est possible de constituer une équipe mixte de JUNIORS et POUSSINS.

Il est possible de constituer une équipe de POUSSINS.

Il est possible de constituer une équipe de JUNIORS.

Un chien ne peut participer que dans une seule équipe. (**Sauf pour le chien d'une jeune conducteur**).

Les feuilles d'inscriptions sont envoyées suffisamment tôt. Le dossier de l'équipe (**complet**) devra parvenir dans les délais fixés par la Grande Région.

- Les 400 premiers dossiers, cachet de la poste faisant foi, seront pris en considération.

2.2 CONSTITUTION DU DOSSIER :

Une feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, signée par le responsable de l'équipe ou les concurrents et le ou les Présidents du ou des clubs.

- La photocopie lisible du certificat antirabique **pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.**

- Un chèque de 15 Euros, **par chien inscrit, non agrafé** à l'ordre indiqué sur la feuille d'engagement.

- Une enveloppe **par équipe inscrite**, libellée au nom et adresse du responsable de l'équipe (suffisamment timbrée) pour confirmation de l'engagement.

- Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

2.3 Ordre de passage

Les dossards sont remis par série. Un ordre de passage est imposé sur la première épreuve.

Pour les épreuves suivantes, l'ordre de passage se fera dans l'ordre inverse des résultats.

L'équipe présentant une chienne sous l'influence de son sexe prendra part au sélectif ou à la finale en fin d'épreuve.

Délivrance des dossards

Les dossards seront délivrés par équipe constituée.

IMPORTANT !

La licence ou la carte conducteur est obligatoire pour le retrait des dossards.

2.4 Classement par équipe et sélection

La présence du « JOKER » induit la prise en compte des trois meilleurs résultats.

Lors du briefing aux concurrents, le juge doit parler de la particularité des règles du "Trophée".

2.4.1 Règles spécifiques :

Tous les concurrents doivent terminer leur parcours **même après l'élimination**.

Le concurrent qui prend le départ doit, même s'il est éliminé, finir son parcours pour arrêter le chronométrage. S'il ne le fait pas, le concurrent est considéré comme n'ayant pas concouru.

2.4.1.1 Les pénalités :

Le juge comptabilise les pénalités **avant** l'élimination et les pénalités **après** l'élimination.

ATTENTION

Un concurrent qui se fait éliminer plusieurs fois sur un même parcours accumule autant de fois 50 points multipliés par X éliminations et doit obligatoirement reprendre à l'endroit de l'élimination.

Le C.T.R. de la région organisatrice du « Grand Prix » recevra du secrétariat de la C.N.E.A.C. le quota des sélectionnés en fonction du nombre de licenciés de la « Grande région » pour les équipes Seniors et pour les Jeunes.

2.5 Récompenses

Dans les catégories A/B/C/D

1 Trophée pour les équipes sur le podium + 1 reproduction du Trophée par équipier

Soit : 12 Trophées + 48 reproductions.

2.6 Sélection à La Finale du Trophée Agility de la SCC.

Les inscriptions se font par équipe constituée de 4 chiens de même catégorie comprenant au minimum deux races différentes.

Une équipe sélectionnée ne pouvant faire le déplacement à la Finale du « Trophée Agility de la SCC » cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnés de même catégorie.

3 – CRITERES DE SELECTION A LA FINALE DU TROPHEE AGILITY DE LA SCC :

Le nombre d'équipes sélectionnées pour la finale est déterminé au prorata du nombre de licenciés de la Grande Région. Le tableau de répartition sera transmis par le secrétaire de la CNEAC au C.T.R. responsable. Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.

3.1 Conditions de sélection à la finale pour les seniors :

La sélection s'effectue sur le cumul des 4 épreuves par équipes du Sélectif du «Trophée Agility de la SCC» de sa Grande Région (2 épreuves d'Agility, 2 épreuves de jumping).

La base de la sélection est fixée à 6% des licenciés de la Grande Région.

Le nombre de licenciés est arrêté au **31 décembre 2009**. Il sera consultable sur le site de la C.N.E.A.C : www.france-agility.com

À partir de janvier. Il sera transmis au C.T.R. pour application.

3.2 Conditions de sélection pour les jeunes conducteurs

La sélection s'effectue sur le cumul des 4 épreuves par équipes, du Sélectif du «Trophée Agility de la SCC» de sa Grande Région (2 épreuves d'Agility, 2 épreuves de jumping).

Les jeunes jusqu'à l'âge de 11 ans seront licenciés en classe POUSSIN.

Les jeunes de 11 ans à 14 ans seront licenciés en classe JUNIOR.

4 - Dossier de confirmation de sélection

La sélection s'effectue sous l'autorité du juge du sélectif du Trophée Agility de la SCC.

Le C.T.R. responsable du « Grand Prix » transmet dans la semaine qui suit, à Pascal HELLENBRAND, 33 rue F. Bertoux, 95100- ARGENTEUIL – Boite électronique : pascalymdie@free.fr

• Les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent leur sélection, avec la mention « j'accepte ma sélection » et la signature du participant.

- La feuille de sélection type comprenant le listage des équipes seniors **avec le nom de l'équipe** (un par catégorie : A, B, C, D,) avec la signature et la mention « j'accepte de participer au Trophée Agility de la SCC»

Plus 1 chèque de 20€ par équipier à l'ordre de « Trophée Agility de la SCC 2009 ».

Il n'y aura pas de remboursement effectué après la réception du dossier par Pascal Hellenbrand.

En cas de désistement, il n'y aura pas de remplacement d'un membre de l'équipe. **Les résultats des trois équipiers restant sont pris en compte.** Si le nombre est inférieur à 3, l'équipe est déclarée forfait.

- La disquette de sauvegarde réalisée par Progagil.

5 – PROGRAMME D'UN SELECTIF :

SAMEDI :

- Les 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping) comptant pour la sélection par équipes
- Les 2 épreuves par équipes Jeunes Conducteurs (1 Agility, 1 Jumping) comptant pour la sélection par équipes.

DIMANCHE :

- Les 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping) additionnées aux épreuves de la veille permettant d'établir le classement final et de désigner les équipes sélectionnées des catégories A-B-C-D.
- La dernière épreuve (Agility) Jeunes Conducteurs (Poussins et Juniors) par équipe permettant d'établir le classement final et de désigner les équipes sélectionnées des catégories A-B-C-D.

- **Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son maître x 4.** Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa catégorie.

Le chien déjà sélectionné avec un conducteur ne pourra l'être avec un autre conducteur pour la classe Senior.

6 – PROGRAMME DE LA FINALE :

La finale se déroule sur Trois épreuves (2 Agility et 1 Jumping).

SAMEDI :

- 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping)
- 2 épreuves par équipe Jeunes Conducteurs (1 Agility, 1 Jumping).

DIMANCHE :

- 1 épreuve par équipe Seniors (1 agility).
- 1 épreuve par équipe des jeunes conducteurs (1 agility).

7 – CLASSEMENT

Classement standard en fonction du temps et des pénalités. Le principe du «Joker» est retenu. Les résultats des 3 meilleurs chiens de l'équipe sont pris en compte pour le classement de chaque épreuve.

A l'issue de la première épreuve, l'ordre de passage est fait dans l'ordre inverse des résultats.

Mode de sélection validé par la C.N.E.A.C dans sa réunion du 8 janvier 2010.

Jean-Paul PETITDIDIER Président de la C.N.E.A.C.

Jean-Pierre GARCIA Secrétaire de la C.N.E.A.C.

Jean-Luc GENOT responsable du Groupe de Travail Agility.

ANNEXE N° 6 :

LES STAGES DE LA CNEAC : Les formateurs :

Vous avez été désigné comme formateur par la C.N.E.A.C.

N'oubliez pas que vous parlez au nom de la SCC et que vous en êtes le porte parole.

Les échos qui parviennent des stages confirment que nous sommes sur la bonne voie.

Nous avons voulu mettre en place un système de formation élargie.

Élargie à des volontaires responsables et respectueux des règles.

Notre but, avoir des formateurs proches des événements.

Nous vous remercions pour votre engagement et vous souhaitons une longue route.

Les précautions : Elles n'ont qu'un but aider les organisateurs.

- Lors de votre contact pour prendre date :
 - o Faites parvenir à l'organisation la feuille de « demande de stage », ou lui indiquer qu'il peut la télécharger sur le site de la CNEAC.
 - o Fournissez ou indiquez qu'en téléchargement il y a la fiche « liste des participants » à renseigner après l'examen et à faire parvenir au secrétariat de la CNEAC pour obtenir les diplômes.
 - o Ne participez à un stage que s'il a obtenu un N° d'identification et d'enregistrement délivré par le secrétariat de la CNEAC.
 - o **Seuls les licenciés**, ou les possesseurs **d'une carte de base** ou **carte de conducteur CNEAC** ainsi que pour le 1^{er} degré, le stage « école du chiot » et le stage méthode naturelle, **d'une licence de la CUN**, peuvent participer au stage.
 - o Suivez le protocole de stage établi par la CNEAC et validé par la SCC. Les protocoles sont disponibles auprès du responsable de la formation.
 - o Indiquez que pour le vétérinaire intervenant, il faut prendre contact avec Alexandre BALZER. Il conseillera un intervenant à qui il fournira le protocole du stage. Pour le 1^{er} degré et les stages moniteur d'Agility, le vétérinaire peut-être un vétérinaire local choisi par l'organisation. Il prendra contact avec Alexandre BALZER pour obtenir le programme et les documents.

A savoir :

- Nos stages doivent rester dans un prix raisonnable. Le but principal est de mettre en place une formation.
- Sur la feuille d'engagement, les organisateurs devront dissocier :
 - o La participation technique. (Qui doit couvrir les frais relatifs au stage et comprendre, les indemnités des intervenants et les coûts des divers documents.....).
 - o Les repas du midi doivent être dissociés du prix du stage. Ils seront laissés aux bons vouloirs des participants.
 - o L'engagement technique au stage ne doit pas dépasser les 60€.
 - o Penser à mettre à disposition des tables et des chaises pour les participants qui apportent leur musette.

CI : Communiquer pour Informer, c'est le but de ce message.

ANNEXE N° 7 :

Protocole Méthode Ethologique.

Objet : Ce stage permet aux moniteurs en éducation canine de se perfectionner en utilisant une méthode d'éducation basée sur l'observation du comportement des canidés sauvages dans leur milieu naturel. Elle utilise le renforcement positif.

Durée : **Deux jours sur un même week-end**

Formateur : un formateur de la CNEAC choisi dans la liste officielle figurant sur le site cnea.net. Un stage encadré par une autre personne ne pourrait être validé.

Participants : Ils doivent posséder une licence CNEAC ou CUN et être moniteur en éducation canine 1^{er} degré ou entraîneur de club de la CUN. Pour une bonne efficacité le stage devra se limiter à une vingtaine de stagiaires.

Organisation : Sous la responsabilité du CTR, elle peut être confiée à un club affilié.

Programme :

Samedi :

- Présentation théorique de la méthode éthologique. Diaporama power-point fourni par la CNEAC. (2h)
- La hiérarchie dans la meute : rôle, expression, Transposition à la meute humaine : conséquences d'une mauvaise hiérarchisation (1h)
- Démonstrations des principaux exercices : Assis, couché, debout, rappel, suite, envoi en avant, position maintenue, à distance... Exercices réalisés avec les chiens des stagiaires ou des adhérents du club. (3h)

Dimanche :

- Pratique par les stagiaires, correction par le moniteur. (4h)
- Une leçon d'éducation par la méthode éthologique : chaque stagiaire présentera une séquence éducative (2h)

Conclusions du stage

Annexe N° 8 :

Groupe de Travail FLYBALL - FRISBEE

Compte rendu au 15 décembre 2009 (Rédacteur : Gilles Sentost)

1. Concernant le FLYBALL

a) Propositions

- Le GT propose à la CNEAC que la nouvelle version de LOGIFLY soit présentée en janvier 2010 à la réunion CTR par Jean-Pierre Tourès, avec mise en application dès le 15 janvier 2010 par tous les clubs qui organisent un Tournoi,
- Le GT propose qu'il soit rappelé à tous les juges de Flyball d'envoyer leur rapport de jugement dans les 15 jours qui suivent le dit tournoi au secrétariat de la CNEAC ainsi qu'au responsable national du GT,
- Le GT souhaite que les dates et lieu du GPF Flyball 2010 soit rapidement validés pour diffusion auprès des CTR, des délégués régionaux et des clubs.

b) Stages Flyball organisés sur dernier trimestre 2009

- FEYTIAT (Limousin) : 11 stagiaires (1^{er} niveau flyball, intervenant Caroline MICHEAU)
- ST GEORGES EN POISIEUX (Centre) : 21 stagiaires (1^{er} niveau flyball, intervenant Hélène FOURCOT)
- FREPILLON (Ile de France) : 14 stagiaires (1^{er} niveau flyball, intervenant Hélène FOURCOT)

c) Rapport des délégués régionaux

Le GT a reçu uniquement les rapports d'activités du 2^e semestre 2009 des délégués régionaux suivants :

- Claude COMPARON (Haut Rhin)
- Jean Pierre TOURES (Midi Cote d'Azur)
- Caroline MICHEAU (Auvergne Bourbonnais Velay)

- Bruno SELI (Pays de Loire)

d) *Etat des Licences 2009 (au 15 décembre 2009)*

613 éditions CNEAC (pour mémoire : 643 en 2008, soit une baisse de 5% des licenciés)

537 licences et 76 cartes conducteurs

84 noms de clubs déposés

480 pass flyball validés depuis 2007 par 19 juges différents (81 pass flyball par Hélène Fourcot,

65 pass flyball par Serge Rafin...etc)

2. Concernant le FRISBEE

Contacts avec Tiphaine DE BOUTAUD DE LAVILLEON Chef de Produit DOG CHOW - CAT CHOW NESTLE PURINA PETCARE France pour validation de l'organisation de 4 ou 5 grands stages « grandes régions » de lancement de la discipline sur 2010.

Chaque stage serait encadré par Gilles Sentost (CNEAC) et par un technicien polonais du frisbee (NESTLE). Parallèlement, plusieurs milliers de frisbee personnalisés aux couleurs de la marque seraient offerts par NESTLE pour une meilleure diffusion de la discipline.

Le groupe de travail :

- Prépare un document de référence de l'organisation et du contenu de ces 4 (ou 5) stages qui sera présenté pour validation à la CNEAC début 2010,
- Recherche 4 ou 5 clubs susceptibles d'accueillir ces stages dans de bonnes conditions,
- Communiquera via www.cnea.net les dates et lieux des stages afin d'avoir le meilleur taux de remplissage possible.

Annexe N° 9 :

Groupe de Travail « Chiens Visiteurs » :

Le GT Chiens Visiteurs a maintenant trois années d'existence.

Il est toujours constitué par des personnes impliquées dans cette activité

🐾 Madame :

🐾 Yvette ZERR (Alsace, Bas-Rhin).

🐾 Messieurs :

🐾 André MARTIN (Midi, Côte d'Azur)

🐾 Patrick GRIMM (Alsace, Haut-Rhin)

🐾 Eric TRIVELLIN (Alsace, Haut-Rhin)

Madame Liliane GASPARINI (Rhône-Alpes) a quitté le GT pour des raisons « d'overbooking ». Elle est remplacée par M. Patrick GRIMM.

Les stages :

Treize stages ont eu lieu en 2009, d'autres sont déjà au programme pour 2010 :

Dates	Région	Ville	Formateur	Maîtres	Chiens V = validé R = refusé
10-11/01	Languedoc Roussillon	Béziers	Florence PUG	14	13 V + 2 R
24 25/01	ST Hubert du Nord	Wittes	Eric TRIVELLIN	17	18 V + 1 R
14-15/02	Limousin	Imbourdeix	Philippe SARELOT	17	17 V
29-30/08	Bourgogne	Pouilloux	Alexandra CREUSOT	15	13 V + 2 R
19-20/09	Franche-Comté	Besançon	Eric TRIVELLIN	8	7 V + 1 R

03-04/10	Lorraine	Bruyères	Evelyne SPITTLER	10	11 V
17-18/10	Lorraine	ST Dié	Eric TRIVELLIN	9 + 1 R	11 V + 2 R
31/10-01/11	Midi Côte d'Azur	Hyères	André MARTIN	18	18 V + 1 R
07-08/11	Bretagne	Monterrein	Anne-Marie DAVID	13	19 V + 1 R
14-15/11	Champagne Ardenne	Troyes ST Maure	Alexandra CREUSOT	9	8 V + 1 R
14-15/11	Pays de Loire	Changé	Philippe SARELOT	16	17 V
21-22/11	Centre	Ballan Miré	Philippe SARELOT	9	10 V
Total	13 stages		Sous-total =	155 + 1R	162 V + 11 R
19-20/12	Languedoc Roussillon	Béziers	Florence PUG	17 (16)	16 (15)

Par rapport à 2009 :

- 1 stage de moins
- 14 stagiaires de moins
- 17 chiens de moins

Le bilan est donc globalement stable.

Les licences :

Le nombre de licences reste en constante progression :

- ✿ 2006 : 1
- ✿ 2007 : 86
- ✿ 2008 : 178
- ✿ 2009 : 274
- ✿ 2010 : 180 (163 en 2009 à la même date. Nombre de licences 2010 non finalisé).

Nous pouvons être satisfait de la progression du nombre de licences et souhaiter que cette activité continue à se développer. L'écart entre le nombre de stagiaires et de licenciés s'explique par le fait que certains stagiaires, suite au stage, ne se sentent plus aussi « volontaires » qu'avant et que certains stagiaires pratiquent sans licence CNEAC.

Nouveaux Délégués Régionaux :

Quatre nouveaux Délégués Régionaux ont été nommés par leurs CTR.

Il s'agit de :

Franche-Comté :

Mme Martine CLAUDEL

51, route de l'usine

88120 JULIENRUPT le SYNDICAT

Tél : 03.29.61.12.18

martine.claudel3@orange.fr

Pyrénées Gascogne :

Mme Michèle PLANA

Route de Lavaur

31590 VERFEIL

Tél : 06 83 52 21 28

plana.michele@wanadoo.fr

Ile de France :

Mme Muriel CARON

47 allée Angel Testa

93390 Clichy sous Bois

Tél : 01.43.88.11.36

Tél : 06.66.60.59.80
audeouk@yahoo.fr

Poitou-Charentes :
M. Robert PHILIPPE
Tél : 06 31 78 42 83
philipperobert8739@neuf.fr

Certains délégués régionaux ne figurent pas sur le site de la CNEAC. Je demanderai en janvier aux CTR de bien vouloir communiquer les éléments nécessaires pour qu'ils y figurent.

Formateurs :

Deux nouveaux formateurs seront opérationnels en 2010. Les candidatures de deux personnes sérieuses, motivées, disponibles et déjà bien investies dans l'activité ont été retenues par la CNEAC. Il s'agit de M. Bertrand MOUSSOURS (Limousin) et de Mme Isabelle FUELLE (Auvergne-Bourbonnais-Velay). Ils seront formés sur le principe du tutorat par des formateurs aguerris. De ce fait, très prochainement, l'ensemble du territoire national sera totalement « couvert ».

GERMA :

M. PETITDIDIER et moi-même avons participé aux réunions du GERMA (Groupe d'Etude et de Recherche sur la Médiation Animale) qui ont eu lieu au siège de la SCC. Le principal travail de ce groupe a été l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques en AAA (Activités Associant l'Animal). Un explicatif des différentes terminologies est dès à présent donné aux stagiaires CNEAC. L'objectif 2010 du GERMA est de « renaître » sous une autre forme : la création d'une association d'envergure nationale, qui permettrait aux différentes personnes œuvrant sérieusement dans le domaine des AAA, de se « fédérer » sous réserve de signer la charte et de s'engager à la respecter. La CNEAC y serait représentée par notre biais ce qui permettra ainsi à nos licenciés « Chiens Visiteurs » d'avoir accès à un forum traitant de manière fort complète de tout ce qui touche à l'activité. A suivre donc au courant de l'année à venir, en sachant que le travail à faire pour que cela se concrétise sera conséquent. Nous ferons tout le nécessaire pour apporter notre contribution à la réalisation de ce vaste challenge. Notre savoir faire a aussi été reconnu puisque j'interviendrai, en février 2010, pour parler « chien », à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand dans le cadre du Diplôme Universitaire en Relation d'Aide par la Médiation Animale.

Réunion :

Une réunion de tous les formateurs et délégués régionaux sera organisée au courant du premier semestre 2010. Les modalités seront communiquées ultérieurement aux intéressés. Cette réunion, initialement prévue en 2009 n'a pu se faire pour des raisons d'incompatibilités d'agendas.

Plaquette :

Une maquette de la plaquette représentant l'activité est faite. Il faut l'imprimer en recto verso et la plier en deux pour l'obtenir. Si elle est retenue lors de la réunion du Comité de la CNEAC, elle pourrait être mise en téléchargement sur le site pour la promotion de l'activité. Les photos ne sont pas définitives. Elles pourront être remplacées ultérieurement par d'autres peut-être plus représentatives de l'activité. Le problème actuel étant d'obtenir des autorisations écrites pour pouvoir les publier. Je la joins dans un autre fichier car son format n'est pas le même que celui de ce compte-rendu.

Identification des intervenants :

Question : Il serait intéressant que les bénévoles puissent être identifiés lors de leurs interventions. L'identification du chien par un bandana est une possibilité mais le plus visible est un T-shirt ou un Sweat-shirt. Sur l'avant de celui-ci un petit logo avec le prénom de l'intervenant et l'inscription « Chiens Visiteurs CNEAC ». Dans le dos, le même logo en plus grand avec l'inscription « Chiens Visiteurs CNEAC ».

Réponse : *La commission souhaite mettre en place un identifiant commun à nos disciplines. Il a été présenté à la réunion des CTR. Il sera finalisé dans le courant du premier semestre 2010.*

Divers :

J'ai commis une « boulette » dans le dernier compte-rendu en me « mélangeant les pinceaux » et en indiquant que Madame Marie-Jo ARGOUD n'était plus formatrice pour l'activité. Il n'en est rien d'autant plus qu'elle animera le stage prévu en Rhône-Alpes au mois de mars 2010. Mes plus plates excuses pour cette « intox » !

Eric TRIVELLIN : Responsable du Groupe de Travail « Chiens Visiteurs » de la CNEAC.

Annexe N° 10 :

Plaquette de présentation de la discipline :



155 avenue Jean Jaurès
93535 AUBERVILLIERS Cedex
Tél. : 01.49.37.54.00 – Fax : 01.49.37.01.20
www.scc.asso.fr

Commission **N**ationale **E**ducation et **A**ctivités **C**ynophiles

Président : Jean-Paul PETITDIDIER

Mail : jp.petitdidier@cnea.net

Site : <http://www.france-agility.com/>

Groupe de Travail « Chiens Visiteurs » :

Responsable : Eric TRIVELLIN

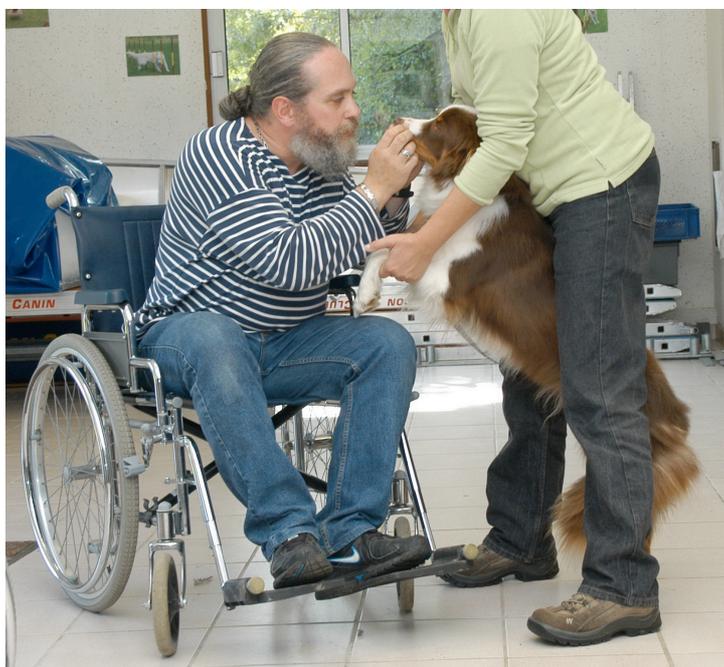
Mail : dogtherapy@estvideo.fr

La liste des Délégués Régionaux, tout comme celle des stages est disponible sur le site de la C.N.E.A.C.



**Commission Nationale Education et Activités Cynophiles
Groupe de Travail « Chiens Visiteurs »**

« Humilité – Empathie – Bénévolat »



La CNEAC vous propose, à travers l'activité « *Chiens Visiteurs* », de donner un peu de votre temps, tout en vous engageant sur la durée, afin de d'apporter du réconfort, de la joie, de rompre l'isolement, de faire de la prévention, de l'information, des démonstrations, et plein d'autres choses encore auprès d'un public divers et varié.

L'activité « *Chiens Visiteurs* » de la C.N.E.A.C. est une AAA (Activité Associant l'Animal). Selon la qualification de l'intervenant, la nature du projet et le contexte de l'intervention, les programmes d'AAA peuvent être d'Animation (AAA-A) : visites et/ou animations dans les maisons de retraites, les hôpitaux, ... ; Educatifs (AAA-E) : prévention des morsures et/ou découverte des activités cynophiles dans les écoles, les collèges, ... ; Sociaux (AAA-S) : visites à domiciles, interventions dans les quartiers dits « *sensibles* », ... ; Thérapeutiques (AAA-T) : en collaboration avec des thérapeutes ; ou de recherche (AAA-R) : en collaboration avec des professionnels. Il est clair que la CNEAC ne forme pas de « *thérapeutes* » mais des bénévoles dont leurs chiens pourront, selon le cas, avoir une action thérapeutique s'ils sont, par exemple, utilisés pour cela par un kinésithérapeute afin d'exécuter certains exercices. C'est pourquoi nous n'expliquons pas, lors des stages, les différentes pathologies mais laissons cela aux

professionnels de santé qui vous encadreront lors de vos activités. Chacun son rôle et sa mission et tout ira pour le mieux.

Pour vous former à l'activité, rien de plus simple : il vous suffit d'avoir une licence CNEAC en cours, d'être majeur, d'avoir un chien âgé au minimum d'un an et de suivre un de nos stages. Ceux-ci sont animés par nos formateurs qui connaissent bien l'activité car eux-mêmes sont pratiquants depuis de nombreuses années. Vous serez ainsi formés sur l'historique, l'éthologie, la réglementation, l'hygiène, la manière de rédiger un dossier, la manière de pratiquer et bien plus encore !

Vous aurez aussi à passer une partie pratique incluant des mises en situations mais surtout des tests où vos chiens seront poussés dans leurs retranchements afin de s'assurer de leurs compétences et de leur sociabilité.

Vos futurs champs d'actions : Maisons de Retraite, Hôpitaux, Prisons, Maisons des Quartiers, Maisons d'Accueil Spécialisées, Ecoles, Périscolaires, etc... Mais la liste est encore longue.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous dans cette noble cause !



N.B. : Les chiens de première et de deuxième catégorie ne pourront malheureusement pas devenir « *Chiens Visiteurs* » pour de simples raisons règlementaires et aucunement en raison de leur « *pseudo-dangerosité* ».

Annexe N° 11 :

Groupe de travail HANDI

Rapport du 15 Décembre 2009

Les propositions : la catégorie Handi en Agility

« Cette discipline implique une bonne harmonie entre le chien et son maître et aboutit à une entente parfaite de leur équipe... »

Les propositions du groupe de travail pour la catégorie handi agility sont vraiment dans l'optique de faire exister cette catégorie et de permettre aux licenciés ayant un handicap de ne plus faire l'objet de dérogation du règlement. Une façon d'ouvrir pleinement nos compétitions d'agility aux personnes ayant un handicap, avec leurs catégories mais au côté des valides, « Ensemble toujours au départ »

Les annotations en rouge correspondent aux propositions que le Groupe de Travail Handi souhaiterait apporter au règlement d'agility.

Le règlement d'agility :

Propositions en lien avec les personnes ayant un handicap

A - DISPOSITIONS GENERALES

B- REGLEMENT D'AGILITY DE LA SCC

INTRODUCTION

CATEGORIES

PARCOURS

Généralités

Sur chaque ring sera installé un sas d'entrée et un sas de sortie d'une dimension approximative de 3 mètres sur 3 mètres. Le passage (entrée et sortie) devra permettre le passage d'un fauteuil (1m) et l'espace dans ce sas permettre la circulation d'un fauteuil roulant (cercle de changement de direction d'au moins 1.80 m de diamètre pour permettre un demi tour). Il ne devra y avoir que un chien dans ce sas à la fois.

Le conducteur doit avoir la possibilité de passer de chaque côté de l'obstacle. Si des licenciés agility handi sont concurrents, disposer le parcours de façon à ce que 2 personnes (ou un fauteuil roulant) puissent effectuer leurs trajectoires, sans autres modifications du parcours nécessaire (pas de parcours spécifique handi).

- Tracé du parcours

- Déroulement du concours

La reconnaissance du parcours se fait avec la présence du juge. Les licenciés Agility Handi reconnaissent avec les autres concurrents seniors de la catégorie de leur chien (A ;B ;C ;D). Les licenciés Handi ayant un déficit visuel sont accompagnés de leur guide si ils sont accompagnés par lui lors du parcours.

- Choix du T.P.S

Le critère de base pour la détermination du TPS est sa vitesse en mètre/seconde choisie pour l'évolution du parcours. Ce choix sera fait en fonction du niveau de l'épreuve et de la complexité du parcours.

Pour la catégorie Handi, le TPS est différent selon sa catégorie handi

- Déroulement des épreuves

Il détachera la laisse, enlèvera le collier dont le port n'est pas autorisé en concours pour des raisons de sécurité. Le conducteur ne doit rien conserver en main pendant l'épreuve. Dans le cas de concurrents Handi, se référer à leur classification qui détermine ce dont ils ont besoin (chien ayant un repère sonore, maître ayant une canne dans la main, maître en fauteuil, nécessité d'un guide sur le parcours...)

OBSTACLES : JUGEMENTS

- Généralités

- Pénalités

Les refus : cette faute couvre à la fois les arrêts devant l'obstacle ou le chien qui n'est plus en mouvement sur le parcours.

- Fautes spécifiques à un obstacle

- Fautes entraînant l'élimination
- Incorrection envers le juge
- Brutalité envers son chien
- Dépassement du «TEMPS MAXIMUM DE PARCOURS» (TMP)
- Au troisième refus
- Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre imposé

- Oublier de passer un obstacle
- Prendre les obstacles dans le mauvais sens
- Le conducteur passe lui-même un obstacle, saute par-dessus ou passe par-dessous l'obstacle
- Le chien ou le conducteur détruisent un obstacle qui ne pourra plus être négocié correctement.
- Le conducteur tient quelque chose en main (**hormis le conducteur handi ayant un matériel adapté pour se déplacer dans la main**).
- Le conducteur replace le chien au départ après que celui-ci a passé la ligne «Départ » (sauf sur ordre du juge).
- Le conducteur déclenche le comptage électronique de la table, si cette table est utilisée
- Le chien porte un collier (**hormis le conducteur handi malvoyant ayant besoin que le chien ait un repère pour le situer sur le parcours**)
- Arrêt définitif du parcours par le conducteur qui sort du terrain sans ordre du juge
- Le chien s'oublie, quitte le terrain ou n'est plus sous le contrôle de son maître.
- Le chien mordille constamment le conducteur.
- Le chien porte un collier à pointe dans l'enceinte ou l'environnement du concours

QUALIFICATION / BREVET AGILITY / MENTION CLASSEMENT ORGANISATION D'UN CONCOURS

La nature du terrain devra être telle qu'elle ne présente aucun danger pour le chien ou le conducteur, sur l'ensemble du parcours (pas de verre cassé, de clous, d'aspérités, etc.).

Il devra être précisé obligatoirement sur l'invitation au concours :

- la nature du terrain (en salle ou non, stabilisé, terrain enherbé...)
- la présence de marche pour accéder à un espace important, de rampe d'accès
- présence de toilette handicapée
- le type d'accès au terrain

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS TYPES D'ÉPREUVES, CATEGORIES ET CLASSES DE TRAVAIL

- épreuves d'agility « homologuées »

Pour le moment, il n'y a pas de catégorie Handi en 3ème degré. La question se pose d'un accès au 3ème degré possible.

Ce type de parcours faisant appeler à :

- la difficulté du tracé du parcours et sa longueur.
- la vitesse d'évolution déterminant le Temps du Parcours Standard.
- épreuves « non-homologuées »

Concernant la finale GPF pour 2010:

- ⇒ pour aller au sélectif : tout compétiteur handi, ayant eu 3 concours avec 0 à 3 pénalités, sous trois juges différents depuis le dernier sélectif GPF, peuvent y participer et ce quelque soit le temps (étant donné que les qualificatifs peuvent être de 2009 et qu'il n'y avait pas vitesse d'évolution spécifique aux licenciés handi).
- ⇒ Pour se sélectionner, ne pas faire d'éliminer au sélectif.

C - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA S.C.C

- Mode de sélection et de participation au championnat régional 2010

Concernant le CHAMPIONNAT REGIONAL pour les concurrents handi:

=> Il faut justifier de 3 concours avec de 0 à 3 pénalités sous trois juges différents depuis le dernier Championnat Régional en épreuve 2e degré et ce quel que soit le temps (étant donné que les qualificatifs peuvent être de 2009 et qu'il n'y avait pas vitesse d'évolution spécifique aux licenciés handi).

- Mode de sélection et de participation au championnat de France

Concernant le CHAMPIONNAT DE FRANCE pour les concurrents handi.

=> Pour participer à la sélection, il faut justifier de 5 concours avec de 0 à 3 pénalités sous trois juges différents depuis le dernier championnat régional en épreuve 2e degré et ce quel que soit le temps (étant donné que les qualificatifs peuvent être de 2009 et qu'il n'y avait pas vitesse d'évolution spécifique aux licenciés handi).

=> Conditions de sélections au Championnat de France : La sélection s'effectue sur le cumul des pénalités des 5 concours précédemment cités, plus les 2 manches du Championnat Régional sans éliminé.

Proposition pour 2010 :

Question : Afin de faire découvrir à un maximum de monde la catégorie handi, inviter les licenciés handi à concourir aux championnats de France et à passer sur les parcours de 2ème degré avec un chien.

Réponse : *La commission donne son accord pour le Championnat de France sur la classe 2^e degré.*

Autres propositions

Un article d'ouverture face aux situations nouvelles

Nous avons essayé d'anticiper au maximum les différents questionnements et problématiques mais nous ne sommes pas infaillible. Ainsi, nous souhaiterions qu'il figure un additif au règlement d'agility permettant d'adapter le règlement au besoin spécifique de la catégorie handi

Dans cette optique, nous pensons également que la mise à disposition d'un rapport de « situation en lien avec le handicap » pourrait être bénéfique pour un retour des besoins et nos réflexions au sein du GT. Il serait destiné aux juges, CTR et délégué agility de club souhaitant nous faire part de leur vécu, questionnements.

« Situation en lien avec le handicap ».

Demande de licence et carte conducteur

Nous pensons qu'il serait essentiel, pour faire une demande de licence Handi d'ajouter un **certificat médical**, type. Il y figurerait l'aptitude de la personne ayant un handicap à pratiquer un sport, sans faire figurer de diagnostic (c'est un élément personnel) mais en précisant la nature du handicap (marche difficile, déficit auditif, déficit visuel ...) ainsi que les adaptations spécifiques dont la personne a besoin (fauteuil roulant électrique, manuel, une canne....).

« certificat médical pour une demande de licence Handi »

Il serait également intéressant de garder un espace sur le document type à remplir par la CNEAC : demande correspondant à une catégorie existante (oui, non)

Le GT se proposent de traiter les différentes demandes de façon à pouvoir affilier la personne ayant un handicap à la catégorie lui correspondant le mieux si celle-ci existe.

Il serait également nécessaire de créer une case (question) supplémentaire sur la **demande de licence** actuelle (exemple : demande de licence : senior, handi, poussin, junior).

Pour le reste de la demande de licence, il ne nous paraît pas nécessaire d'apporter d'autres modifications.

Concernant la catégorie Handi, il nous semble actuellement qu'il n'y a pas lieu à une **carte conducteur**. Cette catégorie met vraiment en exergue la relation et la capacité de cette équipe un peu différente, le conducteur ayant un handicap. Le fait qu'une autre personne puisse conduire le chien du licencié handi sur une épreuve et que le résultat de cette nouvelle équipe puisse être un qualificatif en vue d'un sélectif pour le conducteur Handi nous dérange et nous sommes en pleine réflexion à ce sujet.

Classification dans la catégorie Handi et vitesse d'évolution

Nous nous sommes beaucoup posés de questions à ce sujet. Nous avons plusieurs possibilités pour un futur proche, il reste des doutes sur les possibilités de mise en place pour l'année 2010.

En ce basant sur nos différentes expériences (nationales, internationales, autres disciplines) ainsi que les différents contacts que nous avons eu à travers la France, il nous semble que **5 catégories « types »** émergent pour l'instant :

I : Les compétiteurs ayant un handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule à moteur (fauteuil roulant électrique, scooter, traction avec batterie...).

II : Les compétiteurs ayant un handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule manuel (fauteuil roulant manuel).

III : Les compétiteurs ayant un handicap entraînant de forts troubles de la mobilité (déplacement du conducteur très lent < 2.5m/sec) ou/ et pouvant avoir besoin d'utiliser une assistance matérielle (béquilles, cane, déambulateur...).

IV : Les compétiteurs ayant un handicap entraînant des troubles de la mobilité (déplacement du conducteur > 2m/sec), avec ou sans nécessité d'utiliser un matériel technique spécifique.

V : Les compétiteurs ayant un handicap n'entraînant pas de difficultés motrices (troubles visuels, auditifs...) mais pouvant nécessiter un repère sur le chien (sonore ou visuel).

Faire correspondre un chiffre aux différentes catégories pourra permettre, si elle figure directement sur la licence (exemple : agility handi III), à l'organisation de prendre connaissance tout de suite de la présence d'une personne handi sur leur concours et des aménagements prévus pour sa catégorie (exemple : une canne dans la main, un collier ou un manteau coloré pour le chien...).

Ainsi, lors du **programme envoyé au(x) juge(s) avant le concours**, faire figurer la présence et la nature des besoins du compétiteur handi selon sa catégorie (ce qui peut permettre au juge de planifier ses parcours en tenant compte des besoins d'une personne en fauteuil roulant par exemple).

Certains compétiteurs peuvent également avoir la **possibilité d'avoir un guide** sur le parcours pour leur permettre de se situer (catégorie II et V)

Par contre, il est **essentiel** que cette personne n'intervienne pas dans la conduite du chien. C'est le compétiteur handi qui conduit le chien et non son guide. Son identité n'a pas besoin d'être connue car c'est le duo « *maître Handi* » / *chien* qui ressort lors des résultats même si nous sommes tout à fait conscient de l'importance du trio. C'est également une façon de respecter la liberté de cette équipe à avoir différents guides, à partir du moment où chacun s'engage à ne pas intervenir directement sur le chien.

Se pose ensuite la question des vitesses d'évolution.

Pour ce qui existe déjà en international, les vitesses demandées en agility oscillent entre 1 m/sec pour les personnes évoluant très lentement jusqu'à 2.75 pour les compétiteurs n'ayant pas de limitation à la marche et en jumping de 1.5 m/sec à 3.75 m/sec.

La vitesse d'évolution est fixée par catégorie Handi (I, II, III, IV, V). Elle est donc identique quelle que soit la catégorie du chien.

Concernant le classement, il se ferait non pas par catégorie du chien (exemple : A ; B , D ou C) mais par catégorie de handicap (même si les compétiteurs handi passent dans la catégorie du chien).

Nous sommes conscient que la mise en place informatique pour les 5 catégories en 2010 est compliquée. Nous pensons qu'il serait possible néanmoins de remplir une feuille spécifique (exemple : feuille carboné comme nous avons avant) à remplir et à faire signer par le juge à la fin du concours.

Ces propositions sont vraiment dans l'idée que les personnes ayant un handicap n'ont pas toutes les mêmes capacités et ne sont donc pas comparable (exemple entre une personne qui se déplace avec des béquilles et une personne ayant un trouble auditif).

Déroulement d'un concours : Les concurrents Handi sont des concurrents comme les autres (dossard...). Nous ne souhaitons vraiment pas que la création à part entière de cette catégorie soit un poids pour les organisateurs ou pour les juges.

Ils reconnaissent avec les autres compétiteurs de leur catégorie de chien (A, B,C ou D).

Les compétiteurs handi ont droit à 2 minutes supplémentaires de reconnaissance. En effet, une personne à mobilité normale peut faire plusieurs fois le tour du parcours en 5 minutes alors qu'une personne à mobilité réduite ne pourra pas faire ce type de repérage. La Reconnaissance se fait avec les seniors.

Le passage des compétiteurs handi se fera entre les seniors et les juniors de sa catégorie de chien. Cela permettra vraiment à l'organisation et au juge de se repérer, tout particulièrement si le compétiteur nécessite d'avoir un matériel spécifique.

La licence handi est aussi une démarche personnelle. Elle n'est pas obligatoire à partir du moment où la personne n'a pas besoin de l'additif au règlement pour concourir (de collier avec un repère sonore, de quelque chose dans la main, d'un guide...).

Le Compte rendu :

Pour différentes raisons, nous n'avons pas pu nous réunir depuis le dernier rapport et ce travail a donc été effectué par Internet et téléphone.

Les situations : (réponse de la commission en bleue)

Nous avons été contacté par différentes personnes qui nous ont fait part de questionnements et difficultés rencontrées. Nous avons répondu à certaines mais d'autres restent pour nous sans réponse. Voici un panel

- Est-ce que toucher un obstacle lors d'une perte d'équilibre est une faute ?
- Suis-je obligée de mettre des chaussures sur un parcours ? Elles sont à l'origine de douleurs et je me sens mieux sans. *Par mesure de sécurité NON.*
- En catégorie Handi, si mon chien s'arrête sur le parcours pour m'attendre (j'ai des problèmes de mobilité) est ce un refus ou une perte de temps ? *C'est une perte de temps.*
- Lors de sélectifs en 2009, plusieurs personnes ayant un handicap se sont retrouvées aux portes de la qualification parce qu'elles avaient fait des dépassements de temps (mais pas de fautes) et du coup, n'ont pas pu accéder aux finales. *Les critères doivent être déterminés en suivant les règles pour les Handis.*
- A partir de quel âge est la licence Handi ? *Règles identiques et communes.*
- Pour 2010, avec le peu de licence handi, ne serait il pas intéressant, pour faire connaître et reconnaître cette catégorie d'inviter les compétiteurs handi à venir participer à une finale nationale avec les valides ? *Pour le championnat de France sur le même parcours, mais dans leur catégorie.*
- Est-ce que en catégorie Handi, je peux finir mon parcours en cas de dépassement du TMP, même si c'est un éliminé ? *C'est au juge de décider.*
- Est-ce que tous les clubs acceptent des personnes ayant un handicap ? *Nous ne pouvons pas imposer aux clubs.*

Par rapport à cette question, nous souhaiterions proposer un questionnaire en 2010/2011 aux clubs. Cela nous permettrait de faire un état des lieux de ce qui existe actuellement concernant l'accessibilité pour des personnes handicapées et ce aussi concernant l'éducation canine pour personnes ayant un handicap

Nous aimerions également faire parvenir à tous les clubs un explicatif concernant cette catégorie et ce qu'elle peut apporter au compétiteur handi.

Notre GT souhaiterait être informé des vitesses d'évolution constatées en Handi dans le but d'adapter dans l'avenir une grille. Pour cela, nous allons avoir besoin de l'expérience des juges, de leur ressenti.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont déjà contacté pour nous faire part de leurs expériences, de leurs difficultés, de leurs espoirs et de leurs propositions d'aide

Signature des rédacteurs : Le groupe de travail Handi :

Amélie DUTREY-PUYMIRAUD - Béatrice BETBEDER - Julie BOUQUELLE - Simon TONIN

Annexe 1 : Certificat médical pour une licence d'agility Handi - Certificat médical : En téléchargement sur le site de la CNEAC.

Annexe 2 : Situation liée au Handicap – A télécharger sur le site de la CNEAC.

Annexe N° 12 :

Stage comportement gênants.

Référentiel de formation.

Genèse :

Ce stage était initialement associé à un stage méthode naturelle. Pour faire face à la réalité des besoins la CNEAC a souhaité dissocier ces deux stages.

Les propriétaires de chiens viennent souvent dans nos clubs lorsque leur chien présente des comportements gênants. Nos moniteurs doivent être en mesure de les écouter, d'analyser le comportement de l'animal et de donner des conseils au maître. Leur champ d'action est cependant limité car, contrairement aux professionnels, ils n'ont pas la possibilité de voir évoluer l'animal sur son lieu d'habitation.

Durée : Ce stage se déroule sur une journée.

Organisation, intervenants :

Il est organisé par une société canine régionale sous la direction du CTR avec l'accord du Président de la régionale concernée. Une demande est adressée au secrétariat de la CNEAC sur l'imprimé officiel « DEMSTAGE ». L'intervenant est un vétérinaire comportementaliste. La liste est disponible auprès d'Alexandre BALZER, responsable pour la CNEAC.

Accès :

Pour participer à ce stage il faut avoir obtenu son diplôme de Moniteur en éducation canine 1^{er} degré de la SCC et être licencié CNEAC ou CUN.

Programme du stage :

1- Les comportements normaux du chien :

Le chien est un animal social, qui vit normalement en meute (loups).

Il répond à un certain nombre de codes de communication. Certains sont innés, d'autres appris.

Il est important de connaître les comportements normaux de notre compagnon. Nous serons alors capables de réorienter par l'éducation ceux qui s'avèrent gênants.

2 – Court rappel des processus d'apprentissage :

Pour faire disparaître un comportement ou le réorienter, il est important de savoir comment le chien apprend. Il faut donc développer les notions suivantes :

- ☞ Récompense
- ☞ Punitives (positives, négatives)
- ☞ Conditionnement classique, conditionnement opérant, déconditionnement, désensibilisation.
- ☞ Les renforcements (positif, négatif, primaire, secondaire)

2 – Les comportements normaux pouvant être gênants :

Les comportements normaux du chien qui ont un sens dans la meute sauvage peuvent devenir gênants pour sa meute humaine. Il est important de bien les analyser, d'en comprendre le sens pour pouvoir éventuellement les réorienter.

Le jeu :

Chez le chiot il permet la mise en place des codes sociaux, de la hiérarchie, de la morsure inhibée, des autocontrôles... Il se poursuit à l'âge adulte, beaucoup plus chez le chien que chez son ancêtre le loup. Il peut être gênant si le maître ne sait pas rester « le maître du jeu ».

L'agressivité :

Elle est naturelle et nécessaire chez tous les prédateurs ainsi que chez tous les animaux quand il s'agit de défendre leurs prérogatives, leur progéniture ou leur vie. Elle conduit à la prédation

et à l'alimentation, mais aussi à la défense du rang hiérarchique, de la tanière, de la portée...La sélection par l'homme peut tendre à la diminuer ou au contraire à l'exacerber.

Une agressivité excessive envers les congénères ou envers l'homme sera très gênante.

La prédation :

Elle est essentielle à la survie des canidés sauvages, puisqu'elle conduit à l'alimentation. Chez le chien, normalement nourri par son maître, elle n'est plus utile. Il faut la réorienter vers le jeu, (poursuite d'une balle) ou la chasse dirigée.

Elle peut prendre différents aspects :

- ☞ Poursuite des voitures et des vélos.
- ☞ Poursuite des coureurs à pied.
- ☞ Poursuite des chats, poules et autres animaux domestiques ou sauvages.
- ☞ Poursuite des enfants.

L'alimentation :

Les canidés sauvages vivent parfois de rapine. Si la nourriture est abondante ils l'enterrent pour la manger plus tard. Ainsi, le chien domestique peut :

- ☞ Voler la nourriture
- ☞ Faire les poubelles
- ☞ Creuser le jardin pour enterrer un os.

Le repos :

Le chien choisit un lieu en fonction de sa position hiérarchique dans la meute. Il creuse souvent une cavité dans le sol. Ainsi votre compagnon pourra :

- ☞ Creuser le jardin
- ☞ Gratter la moquette
- ☞ Voler du linge
- ☞ Monter sur les canapés

La garde et la défense de la tanière :

Les chiens de rang inférieur qui vivent à la périphérie donnent l'alerte en aboyant. Le dominant et les animaux de rang supérieur assurent la défense. Ainsi votre chien pourra, selon son rang hiérarchique :

- ☞ Seulement aboyer
- ☞ Aboyer, grogner voir mordre ceux qu'il considère comme intrus.

La dominance :

La vie sociale de la meute n'est possible que si la hiérarchie est respectée. Le dominant a un rôle prépondérant. Si vous le laissez faire votre chien peut devenir le dominant. Il pourra alors tout naturellement :

- ☞ Grogner après les membres de la famille.
- ☞ Chevaucher des humains.
- ☞ Agresser et mordre des membres de la famille qu'il considère comme ses subalternes.
- ☞ Tirer sur la laisse pour aller où il veut.
- ☞ Uriner autour de sa tanière.

La communication :

Elle est fondamentale chez tous les êtres sociaux. Chez le chien elle peut prendre différentes formes :

- ☞ Aboyer, hurler ou gémir, grogner.
- ☞ Uriner, déféquer.
- ☞ Fuguer.
- ☞ Sauter sur les gens.
- ☞ Lécher.
- ☞ Fuir.

Tous ces comportements sont naturels et normaux chez le chien. S'ils nous dérangent, il faut une éducation visant à les faire disparaître ou à les réorienter. S'ils sont installés, il faut une rééducation. En effet, une répétition dans le temps a créé un conditionnement.

3 - Les troubles du comportement :

Ils peuvent avoir une origine médicale, génétique ou être dus à un trouble du développement lié à l'environnement (phase prénatale, milieu d'élevage, arrivée dans la famille, expériences négatives, éducation...) **Le Vétérinaire sera la seule personne compétente pour faire le diagnostic.** Il pourra ensuite soit traiter médicalement le chien, soit le diriger vers un confrère comportementaliste ou un Club d'Education Canine comportant des Moniteurs en Education Canine diplômés de la SCC.

Les comportements anormaux peuvent prendre une ou des formes suivantes :

- ☞ Aboier ou hurler d'une façon excessive.
- ☞ Ronger, creuser, détruire.
- ☞ Agresser, mordre.
- ☞ Ne pas supporter de rester seul.
- ☞ Fuguer.
- ☞ Fuir, avoir peur des gens, des chiens...
- ☞ Phobies particulières.
- ☞ Uriner dans la maison.
- ☞ Stress, dépressions.
- ☞ Troubles de l'alimentation.
- ☞ Léchage excessif, mutilation.
- ☞ Tics, tournis.
- ☞ Hyper-attachement au maître.

Beaucoup de cas de comportements anormaux ou gênants pourraient être évités par la prévention. Une sélection rigoureuse par les éleveurs, un milieu d'éveil riche, et la participation à l'école de chiot peuvent constituer la meilleure prévention.

4 – Les comportements gênants appris ou renforcés :

Certains comportements, issus de comportements naturels sont inconsciemment renforcés par l'homme. C'est le cas des chiens qui poursuivent le facteur, sautent sur les gens, aboient pour rentrer...

Dans ces cas, il suffit de modifier le comportement des humains pour que le comportement du chien disparaisse (extinction).

Le chien adopte aussi des comportements qu'il apprend seul, ayant obtenu une récompense à l'insu du maître (conditionnement opérant). C'est le cas du chien qui ouvre seul les portes. En faisant disparaître la récompense, on provoque l'extinction du comportement (mettre un verrou à cette porte).

6 – Traitement des comportements gênants :

Une fois les causes médicales éliminées, un questionnaire précis et détaillé sur les conditions de vie du chien (connues du maître) depuis son plus jeune âge est nécessaire.

Ce n'est que lorsque la ou les causes seront identifiées que l'on pourra mettre en place une rééducation. Cette rééducation se fera au club dans la limite des possibilités et des compétences des Moniteurs en éducation Canine. Elle s'appuiera surtout sur les conseils précis donnés au maître et sur un suivi rigoureux des progrès de l'équipe. Toute la famille doit être impliquée. On tiendra compte du tempérament et des modalités réactionnelles du chien.

Le traitement impose le respect des points suivants :

- ☞ *Implication du maître et de toute la famille voir de tiers.*
- ☞ *Modification du milieu.*
- ☞ *Education de base par la méthode naturelle.*
- ☞ *Respect de la hiérarchie.*

Les outils de la rééducation.

- ☞ *Médication :*
- ☞ *Allopathie, homéopathie*
- ☞ *Acupuncture, massages*
- ☞ *Castration*
- ☞ *Aversions gustatives ou sonores*
- ☞ *Education positive, obéissance, exercices de dominance*
- ☞ *Conditionnement (classique ou opérant)*
- ☞ *Habituatation*
- ☞ *Imitation*
- ☞ *Déviante*
- ☞ *Jeu*
- ☞ *Saturation*
- ☞ *Isolement*
- ☞ *Punition (positive et négative)*
- ☞ *Changement du milieu*
- ☞ *Travail sur le maître*

Annexe N° 13 :

Cahier des charges d'Organisation d'un concours d'Obérythmée

Le C.T.R. veillera au respect par les clubs du cahier des charges pour l'organisation d'un concours d'Obérythmée :

Ce cahier des charges a été établi par la C.N.E.A. dans le but d'aider les organisateurs d'un concours d'Obérythmée à mettre sur pied, dans les meilleures conditions, l'organisation d'une telle manifestation.

Un club qui demande ou accepte l'organisation d'un concours doit se donner les moyens de réussir pleinement la manifestation, par respect pour les concurrents, le public, la discipline et le juge.

1 - LIEU DU CONCOURS : Plusieurs cas de figure peuvent se présenter

A - Le concours se déroule dans le club Organisateur :

C'est le club, donc son président et l'ensemble du comité qui sont responsables de l'organisation matérielle du concours. Ils veilleront à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges.

B - Le concours se déroule dans le cadre d'une Exposition Canine Officielle :

Le club responsable du concours présentera le présent cahier des charges aux organisateurs de l'Exposition afin d'obtenir tout ce dont il a besoin.

Il veillera particulièrement :

- 1 - Aux dimensions du terrain et à la nature du sol mis à disposition. En intérieur 10m X 15m, sol moqueté. En extérieur 15m X 20m **ou 15m X 15m** terrain gazonné, fraîchement taillé
- 2 - La mise à disposition de la sono s'avérera parfois difficile vu les besoins constant pour l'organisation de l'exposition. Il sera préférable de disposer de sa propre sonorisation.
- 3 - A la mise à disposition d'un emplacement pour la démonstration ou le concours.
- 4 - Du volume et du tempo horaire mis à votre disposition
- 5 - L'organisateur veillera à mettre à la disposition des concurrents un vestiaire.

De plus le club s'assurera :

- Des possibilités d'entrée gratuite pour les concurrents et accompagnateurs.
- Des possibilités de Parking.
- Des directives à donner aux concurrents quant au contrôle vétérinaire.

C - Le concours se déroule dans le cadre d'une manifestation grand public :

Consignes identiques à l'exposition.

NOTA : Si les organisateurs d'une Exposition ou d'une manifestation ne sont pas en mesure de garantir les conditions ci-dessus, le Club ANNULERA PUREMENT ET SIMPLEMENT SON CONCOURS.

A charge pour lui-de prévenir à temps les concurrents, la Régionale concernée, le juge, la C.N.E.A. en précisant les motifs de cette annulation.

2 - PRÉPARATION D'UN CONCOURS

Mise au calendrier du concours : La date du concours est fixée lors de l'établissement du calendrier régional. Néanmoins il peut en cours d'année être demandé une date supplémentaire. Cette demande doit être adressée au C.T.R. qui demandera l'aval de la Société Canine Régionale, il avisera le secrétariat de la C.N.E.A..

Choix du Jury : Choisir un juge d'Obérythmée de la S.C.C. formateur, qualifié ou stagiaire et lui proposer par écrit **ou par E mail** de juger le concours. Il joindra à sa demande une enveloppe timbrée pour la réponse.

La piste :

- Prévoir un terrain gazonné plat de 15 x 20 ou 15m X 15m en extérieur et de 10 x 15 moqueté en intérieur. La délimitation peut s'effectuer avec les bancs ou des chaises permettant l'accueil du public.
- Prévoir autour de la piste d'évolution une zone libre de 2 mètres.
- Prévoir un emplacement d'attente pour les conducteurs avec accès sur la piste. La nature du sol ne devra présenter aucun danger pour le chien et le conducteur.
- Prévoir des paravents ou un local permettant aux participants de s'habiller.

Autour de la piste, les chiens et les téléphones portables sont interdits, pour ne pas troubler les évolutions du participant.

Matériel et équipement :

- Une sonorisation avec 2 micros HF (1 micro pour le juge et 1 micro HF ou fixe pour le commissaire de terrain).
- Un lecteur de CD, un amplificateur et le matériel nécessaire pour passer de manière audible les musiques qui accompagnent les chorégraphies. Au signal du juge, le responsable doit être en mesure de faire démarrer immédiatement la musique.
- Des tables et des chaises pour le juge, la secrétaire, la sonorisation.

Documents et matériels à prévoir pour le secrétariat :

- * Utilisation du logiciel officiel : PROGARYTM (en téléchargement sur le site de la C.N.E.A.). rubrique Obérythmée puis concours et informatique
- * Imprimer deux feuilles de piste renseignées à partir du logiciel .
- * 1 tableau d'affichage du programme de la journée.
- * Un classeur pour insérer les feuilles de résultats au fur et à mesure.
- * Des feuilles d'affichages des résultats en 3 exemplaires (en téléchargement sur le site de la C.N.E.A.): 1 tableau d'affichage. 2 commissaire aux concurrents. 3 sonorisation.
- * Prévoir l'expédition au format A4 d'une feuille de résultats à la C.N.E.A. après le concours. (en téléchargement sur le site de la C.N.E.A.)
- * Des enveloppes krafts individuelles ou par club. Elles doivent permettre de ranger les licences, le C.D., la feuille de résultat et faciliter le travail de remise des documents en fin de journée.

Les récompenses : Il est conseillé de prévoir l'utilisation de flots pour récompenser les vainqueurs. Point n'est nécessaire pour le club organisateur de faire des dépenses excessives. Le plaisir de se retrouver et de participer à un concours est pour les Obérythmistes le plus beau des cadeaux. Le flot, souvenir du concours sera la cerise sur le gâteau.

Personnel à prévoir : 1 responsable de concours chargé de l'organisation générale.

Sur la piste :

1 secrétaire de juge (qui ne doit pas changer de la journée)

1 commissaire aux concurrents.

1 responsable propreté de la piste.

1 secrétaire chargé du tableau d'affichage des résultats. La feuille de jugement doit impérativement quitter la table de jugement à la fin de chaque prestation. Les notes obtenues par le concurrent seront immédiatement affichées.

1 responsable de la sonorisation. Cette personne détient l'ordre de passage, elle prépare les CD remis le matin par les participants, qui auront pris la précaution de noter sur la pochette leur nom, prénom, numéro de piste et nom du chien.

Le responsable de la sonorisation prendra la précaution de démarrer la musique uniquement au signal du juge.

3 - ANNONCE DU CONCOURS

- * Par la presse locale et spécialisée.
- * Par affichage.
- * Aux Clubs, en leur faisant parvenir la feuille d'engagement téléchargeable sur le site de la C.N.E.A.:
- * Le nom du Club Organisateur, le lieu du concours, la date
- * l'heure du début des épreuves.
- * La date limite d'engagement.
- * Le nombre de concurrents autorisés
- * Les conditions d'admission aux différentes épreuves
- * Le montant des frais d'engagement.
- * Les mineurs devront présenter une attestation signée par leurs parents les autorisant à participer au concours.
- * Le conducteur devra être membre d'un club ou d'une Régionale affiliée à la S.C.C. sa demande sera obligatoirement signée par son Président.

4 - INDEMNITÉS DES JUGES :

Date d'application : **1^{er} Septembre 2005.**

Afin d'harmoniser le montant des indemnités, fixé à **0,40 €** le calcul kilométrique devra dorénavant être effectué, soit sur le site MAPPY <http://www.mappy.fr> (option *express*), soit sur le site <http://viamichelin.fr> (option *le plus rapide*) **en tenant compte uniquement de la distance kilométrique route**, péages non remboursés.

Prévoir pour l'accueil du juge un hôtel au moins de catégorie 2 étoiles.

5 - ASSURANCES :

Le Club Organisateur veillera à ce que son assurance "Responsabilité Civile" prévoie bien l'extension pour l'organisation d'une manifestation et couvre les risques encourus par le Juge et le personnel officiant.

6 - DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le Club Organisateur veillera à faire toutes les demandes d'autorisation et démarches administratives nécessaires

a -auprès de sa Régionale :

- En demandant la mise au calendrier du concours (voir paragraphe calendrier) et en envoyant à leur C.E.A.R. ou à défaut au C.T.R., 10 jours avant le concours, la liste des concurrents et des chiens engagés.

b – auprès de la direction des services vétérinaires :

- * En leur signalant la date de la manifestation 1 mois avant la date.
- * En leur envoyant 7 jours avant le concours, la liste des concurrents avec le nom et l'adresse, le nom des chiens, la race, le n° de tatouage, la date de naissance, la copie du certificat de vaccination antirabique, (elle n'est plus obligatoire sur le territoire national), le nom et l'adresse du Vétérinaire qui assurera le contrôle le jour du concours.

7 - OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

* Le Club organisateur s'engage à respecter le Règlement Obérythmée de la S.C.C. et à se conformer au présent cahier des charges et à la charte de déontologie des disciplines sportives de la S.C.C. gérées par la C.N.E.A.C Voir sur le site cnea.net « l'esprit agility et la « charte de déontologie ».

* A mettre à la disposition du juge, le personnel et le matériel nécessaires au bon déroulement du concours.

* A mettre tout en oeuvre pour que le concours se fasse dans l'esprit même de la discipline et avec le souci de promouvoir l'Obérythmée et le Chien de Race.

8) - ANNULATION D'UN CONCOURS :

Si un concours est annulé, le Club organisateur doit en informer, **DANS LE TEMPS :**

Le Juge pressenti.

Les concurrents inscrits,

La Régionale concernée,

La Commission Nationale Éducation et d'Agility.

Cahier des charges N° 80110

Rapport de la réunion de la CNEAC du 8 janvier 2010 au siège de la SCC.

Le Président de la CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER.

Le secrétaire général de la CNEAC : Jean-Pierre GARCIA.